

POUR FAIRE ENTRER LE PEUPLE AU PANTHÉON

Rapport à Monsieur le Président de la République

– Tome I –

Philippe Bélaval



Sommaire

Lettre de mission du Président de la République	3
Préambule	
Pour faire entrer le peuple au Panthéon	5
Les 20 propositions du rapport	16
Chapitre Premier	
Rendre son attractivité au monument	20
<i>Un message brouillé, une compréhension insuffisante du Panthéon</i>	<i>21</i>
<i>Poursuivre et, si possible, accélérer la campagne de travaux de restauration et d'aménagement</i>	<i>27</i>
<i>Revoir sans délai la politique de médiation culturelle</i>	<i>31</i>
<i>Produire une activité culturelle de qualité</i>	<i>37</i>
Chapitre Deux	
Utiliser davantage le monument dans la vie de la République	40
<i>La Fête nationale</i>	<i>41</i>
<i>Les hommages nationaux</i>	<i>42</i>
<i>Les visites d'État de chefs étrangers</i>	<i>43</i>
Chapitre Trois	
Décerner les honneurs du Panthéon à des personnalités importantes	44
<i>Réflexions préalables</i>	<i>45</i>
<i>Un calendrier des hommages associé à celui des commémorations nationales à venir</i>	<i>51</i>
<i>Un message de résilience républicaine incarné par des femmes</i>	<i>52</i>

Lettre de mission du Président de la République

Le Président de la République

Centre des monuments nationaux
Arrivée présidence
1514
23 MAI 2013

Paris, le 22 MAI 2013

Monsieur le Président,

Chef-d'œuvre de l'architecture du XVIII^e siècle, le Panthéon est définitivement devenu, avec les obsèques de Victor Hugo en 1885, l'un des monuments les plus emblématiques de la République.

Confié, sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication, au Centre des monuments nationaux, qui en assure la conservation et l'ouverture au public, le Panthéon est le symbole de l'hommage que la Nation rend à de grandes figures par l'accueil de leur sépulture, l'érection d'une statue ou d'une stèle ou encore l'apposition d'une inscription.

Ce rayonnement que le Panthéon exerce me paraît devoir en faire l'un des lieux privilégiés du renforcement du pacte républicain, dont il m'incombe, en tant que Chef de l'Etat, de rechercher et de promouvoir toutes les voies.

C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission de réflexion sur la manière de renforcer le rôle que le Panthéon est susceptible de jouer dans l'affirmation et la diffusion des valeurs universelles portées par la France.

Vos propositions devront porter sur le contenu des actions de toute nature qui pourraient être conduites à partir de ce monument ou autour de lui, pour en faire un lieu actif et innovant d'élaboration et de promotion des principes de la République.

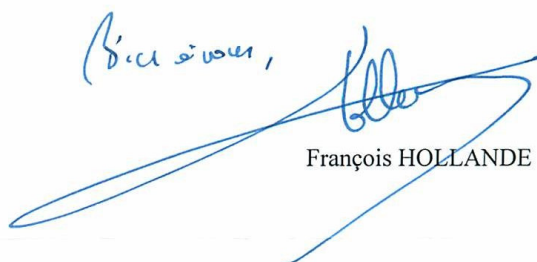
Vous vous attacherez ensuite, en liaison avec l'ensemble des autorités compétentes et en particulier le ministère de la défense et des anciens combattants, à définir la manière dont, au-delà des hommages traditionnels rendus à des personnalités illustres, le Panthéon pourrait être utilisé pour la tenue de cérémonies républicaines.

S'agissant enfin des hommages proprement dits, vous me ferez des suggestions sur les personnalités qui pourraient en faire l'objet dans les années qui viennent, en vous attachant, dans cette sélection, à tenir compte le plus largement possible de la parité et de la diversité, propres à rendre sensible au plus grand nombre la portée de ces entrées.

Cette mission devra s'appuyer sur une large consultation de toutes les personnalités, de toutes les institutions, de tous les courants d'opinion, de toutes les instances susceptibles d'y concourir.

Je souhaite disposer de vos propositions pour le 30 septembre prochain. Je vous en remercie par avance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Belval, 

François HOLLANDE

Monsieur Philippe BELAVAL
Président du Centre des monuments nationaux
Hôtel de Béthune-Sully
62, rue Saint Antoine
75004 - Paris

Préambule
Pour faire entrer le peuple au Panthéon

Au cœur de la ville de Paris, sur la hauteur connue comme la Montagne Sainte-Geneviève, s'élève le Panthéon. Ceint d'une forte colonnade et surmonté d'un lanternon altier, son dôme ne se contente pas de régner au-dessus du Quartier latin : il se laisse voir de nombreux lieux de la capitale, dont il a été le monument le plus élevé jusqu'à la construction de la Tour Eiffel.

Il constitue l'un des ornements les plus caractéristiques du panorama de Paris, et à ce titre, il jouit d'une notoriété certaine auprès de toutes celles et tous ceux qui, dans le monde entier, s'intéressent à la capitale de la France. Chaque année, plus de 700 000 personnes le visitent, dont une majorité d'étrangers.

Pourtant, ce monument passe pour l'un des plus méconnus du patrimoine parisien, ou l'un des moins bien compris. Nombreux sont en effet les visiteurs qui ne cachent pas leur perplexité ou leur déception.

Une histoire complexe, une mémoire fragmentée

Il faut dire que son histoire même est, quoique relativement brève, l'une des plus complexes qui soient. Il a été conçu, à la fin du règne de Louis XV, comme une église catholique, consacrée à sainte Geneviève, la légendaire patronne de Paris. Mais la Révolution survient peu après, qui en fait un temple destiné à recueillir les restes des hommes qui avaient préparé ou accompagné la chute de l'Ancien Régime et dénommé Panthéon. Les vastes dimensions du monument, l'imposant péristyle à l'antique dont l'a doté Soufflot, son architecte, prédisposaient sans doute à ce choix.

Ancienne église ainsi transformée en temple républicain, le Panthéon va, au gré des régimes qui se sont succédés pendant le XIX^{ème} siècle, être ballotté entre son usage religieux et son usage laïc. Ce n'est qu'avec le triomphe définitif de la République que le second va l'emporter : un décret du 26 mai 1885, pris quelques jours à peine après la mort de Victor Hugo, a rendu le Panthéon à sa « destination primitive et légale ». Il ne l'a plus quittée depuis, mais il a malgré tout peiné à s'imposer aux yeux de tous comme un haut lieu de la mémoire de la Nation française.

C'est que le Panthéon n'a pas le monopole de cette mémoire. En décidant, par le décret-loi des 4-10 avril 1791, que le nouvel édifice serait destiné à recevoir les cendres des « grands Hommes » « à dater de l'époque de la liberté française », l'Assemblée nationale a entériné l'existence d'une coupure irrémédiable au sein de l'histoire de France entre l'ordre ancien et les temps nouveaux : les rois sont demeurés à Saint-Denis, dans leur nécropole profanée.

L'histoire a pratiqué d'autres coupures : le corps de Napoléon I^{er}, ramené de Sainte-Hélène a été placé aux Invalides, auprès de ses soldats, comme l'ont été plus tard Foch et Lyautey auprès des leurs. Le Soldat inconnu de la Première Guerre mondiale, un temps attendu au Panthéon, a finalement reçu l'honneur de reposer sous la voûte même de l'Arc de Triomphe, que les troupes allemandes ont respecté pour ce motif en 1940. Et nombreux sont ceux les personnages illustres qui, pour leur sépulture, ont fait d'autres choix que le Panthéon : Clemenceau, de Gaulle et tant d'autres ont voulu reposer auprès des leurs, dans leur province d'origine ou d'élection. La liste des personnalités auxquels un hommage est rendu au Panthéon n'est donc en rien le reflet fidèle des grandes heures de l'histoire de la France, non plus que des grandes réussites créatrices de sa civilisation. Rien à voir avec le joyeux entassement millénaire des monuments de l'abbaye de Westminster.

Si encore les quelques dizaines de personnalités inhumées au Panthéon étaient identifiées à juste titre comme les plus représentatives de notre système de valeurs collectives ; mais ce n'est pas exactement le cas : le plus gros contingent a été placé là par

l'empereur Napoléon I^{er}, qui y destinait tous les dignitaires de l'Empire morts en fonction. Mais pour un Bougainville, pour un Portalis, que d'oubliés, que d'inconnus ! Il ne faut, bien entendu, pas les faire sortir d'un monument désormais gouverné par d'autres principes que ceux qui les y ont fait entrer mais la compréhension du lieu ne s'en trouve pas facilitée.

Parmi les successeurs de Victor Hugo, porté de l'Étoile au Panthéon par un million de personnes, peu d'entre eux ont bénéficié de la même unanimité ; les hommages rendus à Émile Zola et à Jean Jaurès, par exemple, ont été l'occasion de débats idéologiques très vifs, et lorsque tomba la III^{ème} République, le monument demeurait perçu par la partie la plus conservatrice de l'opinion comme l'expression de valeurs dans lesquelles elle peinait encore à se reconnaître.

Il faudra qu'en 1964 la voix haletante d'André Malraux exalte devant la colonnade de Soufflot la face suppliciée de Jean Moulin pour faire du Panthéon un haut-lieu de la communion nationale. Étrange puissance de ce discours démiurgique : cinquante ans après, il entretient encore la notoriété du Panthéon, et aucune des cérémonies organisées par la suite n'a autant frappé les esprits, pas même l'émouvant hommage prononcé par M^{me} Simone Veil aux Justes de France, le 18 janvier 2007.

Mais même si la Nation française se trouve désormais réconciliée avec la mission du Panthéon, et la recherche continue de choix consensuels par les successeurs du Général de Gaulle y est également pour beaucoup, certaines lacunes étonnent, indignent même. Si Félix Éboué a été le premier Noir à entrer au Panthéon en 1949, il a fallu attendre 1995 pour qu'une femme y entre au titre de ses mérites propres : ce fut Marie Curie, et aucune autre ne l'a suivie. C'est manifestement trop peu au regard des 70 hommes qui reposent au Panthéon. Il n'y a pas d'artiste, à l'exception de l'insignifiant Vien, honoré par Napoléon ; pas d'architecte, à part Soufflot lui-même ; pas de compositeur de musique ; pas d'ingénieur, ni d'entrepreneur économique. De considérables domaines dans lesquels s'est illustrée l'excellence française ne sont pas représentés au Panthéon : on s'attendrait à davantage d'universalisme de la part d'un monument doté d'un tel nom !

Une monument intimidant, un message indistinct

Voici donc, aujourd'hui, un monument colossal, dont l'abord intimide et que l'on contourne plus volontiers que l'on en franchit le seuil. Est-ce un temple, est-ce une église ? L'hésitation reste permise : le XIX^{ème} siècle a rétabli, au sommet du dôme, une croix que la Révolution avait supprimée, prévoyant de la remplacer par la statue colossale d'une victoire ailée. Certains s'indignent encore aujourd'hui de la présence de cette croix au sommet d'un monument désormais républicain : mais la présence de cette croix témoigne de l'histoire agitée du monument et il convient de la respecter, comme il convient de respecter l'inscription apposée par Quatremère de Quincy au fronton de l'édifice : « Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante » même si elle ne paraît plus, à bien des égards, en harmonie avec la sensibilité d'aujourd'hui.

D'ailleurs si l'on devait s'engager dans cette voie, il ne faudrait pas se limiter à la croix sommitale, ni à l'inscription : les mosaïques de l'abside, les nombreux symboles religieux qui demeurent dans la décoration, les toiles représentant les scènes de la vie de sainte Geneviève devraient disparaître. La présence de tous ces éléments composites doit être expliquée, remise en perspective, bien sûr, mais ne justifie pas de porter de nouvelles blessures au monument.

L'entrée dans la nef s'accompagne le plus souvent d'un moment de sidération ; l'immensité des proportions, qui évoque irrésistiblement les plus grands édifices religieux de l'univers, Rome, Londres, Constantinople ; l'originalité de l'architecture de Soufflot ; le mélange, comme on l'a dit, de l'imagerie religieuse et de l'imagerie républicaine, sans

qu'aucun syncrétisme véritable n'en résulte ; l'impression de vide, malgré la richesse de l'iconographie et les nombreux monuments ; la lumière fort réduite depuis l'obstruction des grandes verrières de Soufflot ; rien qui se rattache, somme toute, à grand-chose de connu ou de comparable.

Au milieu de ce vide, parmi tant de monuments abscons et d'inscriptions muettes pour la plupart des visiteurs, seul le pendule de Foucault retient l'attention. Faut-il supprimer cet accessoire qui ajoute encore à la difficulté de la compréhension du lieu ? Non, bien sûr, le pendule fait aussi désormais partie intégrante du monument, qu'il inscrit dans l'histoire des sciences. Mais au total, que de sources d'égarement dans la perception du Panthéon !

Vient enfin le moment de descendre dans la crypte. L'escalier qui y conduit est peu plaisant, et à l'intérieur, les proportions y sont aussi mesurées que celles de la nef sont généreuses. La circulation est malaisée dans ce dédale et c'est un peu par hasard que l'on trouve les tombes. Leur rencontre suscite, comme le fait toujours celle des sépultures, une émotion que nombre de visiteurs avouent sans détour. Mais l'inégale notoriété des personnalités dont les restes ont été déposés là et la rareté des explications fournies limitent inexorablement la portée du message : l'on admire, l'on rend hommage parfois, mais que comprend-on, que retient-on finalement ?

Ces constats, inlassablement répétés par tous nos interlocuteurs, ne sont pas d'une grande originalité : toutes les études ou enquêtes réalisées à propos du Panthéon ces dernières années les ont faits les uns après les autres. Les études de publics qui ont été effectuées en vue de la préparation de ce rapport ne démentent, hélas, pas le jugement. Et l'on ne peut manquer de revenir sans cesse à l'implacable réquisitoire prononcé par M^{me} Mona Ozouf dans l'article qu'elle a consacré au Panthéon dans les *Lieux de Mémoire* de M. Pierre Nora : pour elle, le Panthéon, « lieu même de la rupture entre les Français », qui n'est pas « la mémoire nationale, mais une des mémoires politiques offertes aux Français », a connu un « échec ». Tout est dit.

Une vocation intacte, une mission nécessaire

Faut-il, dès lors, cesser d'honorer la mémoire des grands personnages et considérer l'idée de consacrer un lieu à ces hommages comme un vestige du passé, dépourvu d'utilité présente et future ? Faut-il fermer le Panthéon ou, du moins, ne plus le considérer que comme un chef-d'œuvre malmené de l'architecture néo-classique du XVIII^{ème} siècle, un musée méconnu de la peinture d'histoire du XIX^{ème} siècle et une nécropole vide de sens ?

Non, nous ne le croyons assurément pas.

L'on sait que l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler le « culte des grands Hommes », et que nous préférons dénommer la « célébration des personnages illustres », de peur de confondre culte des « grands Hommes » et culte de la personnalité et surtout d'exclure les femmes de cette célébration, est une manifestation du « Retour à l'Antique » de la fin du XVIII^{ème} siècle, au même titre finalement que le péristyle dont Soufflot a pris soin d'orner le Panthéon. Cette pratique n'a cependant rien eu d'une mode fugace et, sous des formes diverses, elle est parvenue jusqu'à nous : seulement 31% des personnes interrogées par le Crédoc jugent démodés les hommages au Panthéon, et 31% également pensent que de tels hommages devraient avoir lieu tous les ans.

Ce qui en constitue le ressort fondamental, à savoir le besoin de retirer de la personnalité, de la pensée ou de l'action de personnages éminents du passé, reconnus comme exemplaires en raison de leur mérite propre, des enseignements utiles à la définition de comportements individuels et collectifs dans les temps présents, n'a rien perdu de sa pertinence en France aujourd'hui. Bien au contraire, même, cette démarche pourrait en avoir

retrouvé à un moment où la société se trouve recomposée sous l'influence d'apports nouveaux, aux origines diversifiées ; où certains repères intellectuels ou éthiques deviennent moins clairs du fait de la planétarisation de l'information et de la culture ; où la connaissance de l'histoire est organisée autour de thèmes différents de ceux qui fondaient jusqu'à présent l'identité nationale ; où la redistribution des pouvoirs et des influences provoque un certain désenchantement de la part d'un peuple longtemps convaincu de la portée universelle de son message ; où la persistance de difficultés économiques et sociales entraîne une perte de confiance dans l'avenir et une érosion du « vouloir-vivre en commun » ; et où, enfin, la suprématie de l'image sur le texte ou sur le mythe provoque une difficulté accrue de compréhension des symboles et des abstractions.

L'exemple des personnages illustres du passé peut précisément, sans nécessairement instaurer une morale d'État, donner des points de repère, permettre au plus grand nombre de se reconnaître dans certaines valeurs, rendre une fierté du présent et une confiance en l'avenir.

Il permet également de donner un aspect concret aux abstractions qui forment ce pacte républicain qui nous permet de nous inscrire tous dans la même communauté de destin, quelles que soient nos origines, nos convictions, nos croyances, nos connaissances, nos richesses, et nos aptitudes : celles-là mêmes qui sont inscrites dans la devise de la République, rappelées en dernier lieu par la Constitution du 4 octobre 1958, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, ainsi que tous les principes généraux d'où sont issus les fondements même de la vie républicaine.

L'ensemble de ces principes et de ces valeurs ont été illustrés avec un rare degré d'engagement, poussé parfois jusqu'au sacrifice de leur vie, par les personnalités honorées au Panthéon : Hugo, Zola, Moulin sont des symboles de la résistance à l'oppression et à l'injustice, Schœlcher et Cassin d'inlassables promoteurs de la lutte contre la discrimination et de l'égalité des droits, Condorcet et les Curie des apôtres d'une science vouée au progrès de l'Humanité, Jaurès et Monnet des militants de la paix. Un processus de personnalisation des valeurs peut donc se produire à partir des hommages rendus au Panthéon, processus qui, en permettant en quelque sorte l'incarnation de ces valeurs, facilite leur appropriation et leur diffusion.

Il est remarquable de souligner que pas un seul de nos interlocuteurs, quel que soit son domaine d'activité, quelle que soit son école de pensée, n'a émis d'avis discordant sur ce point. Cette conviction a même été exprimée avec peut-être le plus de force par les personnalités issues du mouvement social, du terrain, de l'action civique et solidaire, et aussi par les plus jeunes. Le retentissement important qu'a obtenu la consultation organisée du 2 au 22 septembre 2013 auprès des internautes va dans le même sens : si près de 80 000 personnes, en l'espace de trois petites semaines seulement, se sont rendues sur le site de cette consultation, si plus de 30 000 d'entre elles ont pris le temps d'y répondre, alors que cela exigeait un minimum de réflexion, c'est bien que le Panthéon continue de représenter quelque chose pour un nombre significatif de personnes et que le destin de ce monument suscite un intérêt véritable. L'espace important consacré au Panthéon dans la presse écrite, audiovisuelle et numérique, nationale comme régionale, depuis le lancement de la mission, témoigne aussi de cet intérêt.

Il ne faut certes pas méconnaître que les études de public, scientifiquement plus fiables que la consultation menée sur Internet, ont montré que le Panthéon reste insuffisamment connu des tranches les plus jeunes et les moins aisées de la population. Mais ce constat ne paraît pas infirmer l'analyse : il indique seulement dans quelle direction il y a lieu de faire porter l'effort, et à quels interlocuteurs doit s'adresser en priorité le message du Panthéon.

Oui, il faut, pour faire mieux comprendre et davantage partager les valeurs de la République dans une société menacée par le délitement, rendre plus vivant le Panthéon, faire

en sorte qu'il soit davantage visité, mieux connu et compris pour que de plus en plus nombreux soient celles et ceux qui s'approprient les valeurs incarnées par les grandes figures qui y sont honorées et en deviennent à leur tour des porteurs convaincus. Cela ne suffira certes pas à panser toutes les plaies de la République et bien des combats, autrement plus significatifs, doivent être menés pour cela jour après jour sur bien des terrains : l'école, la justice, le service public, la culture, l'emploi, l'écologie... Mais tout ce qui touche au Panthéon se situe au niveau des symboles et personne ne doit minimiser l'importance des symboles pour la République, sauf à remettre en cause le drapeau tricolore, la Marseillaise, les monuments aux morts des villes et des villages et tant d'autres. C'est d'ailleurs pourquoi il serait bon de placer au Panthéon un drapeau, un exemplaire de la Constitution de 1958 et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, pour manifester plus clairement que ce lieu est indissociable de la République elle-même.

Un monument habité et non plus hanté, intégré dans la vie culturelle et intellectuelle de la Nation comme dans le cérémonial républicain

Pour permettre au Panthéon de jouer pleinement son rôle de représentation et de diffusion des valeurs de la République, plusieurs actions doivent être menées de front. Tout d'abord, il importe que, sur place comme à distance, les personnes intéressées puissent disposer de toute l'information nécessaire sur le monument, ses missions, les personnalités auxquelles un hommage y est rendu, sur les valeurs que ces personnalités ont incarnées, sur la postérité de leur action et l'actualité de leur message, et ce images et sons à l'appui, afin de rendre le propos aussi attractif et accessible que possible. Force est de reconnaître que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le Centre des monuments nationaux, qui gère le Panthéon au nom de l'Etat, s'engage à faire une tâche prioritaire du rattrapage en la matière car c'est un enjeu essentiel pour le rayonnement du Panthéon.

Une autre manière de maintenir vivant le souvenir des personnalités auxquelles un hommage est rendu au Panthéon est d'y développer une véritable politique culturelle. Le Centre des monuments nationaux a pris, au cours de la période récente, l'initiative d'expositions d'hommage à des grandes figures du monument (Rousseau en 2012, Soufflot en 2013) ; en 2013, des conférences et des lectures de textes de femmes, organisées en collaboration avec la Comédie-Française, sont venues compléter ce programme culturel. Il faut poursuivre et amplifier cette démarche qui connaît un réel succès : les expositions, par exemple, peuvent aussi porter sur les événements historiques liés au Panthéon, sur les valeurs qui y sont représentées, voire sur certaines questions de société, sans aller pour autant jusqu'à la création d'un « Musée de la République » qui serait réducteur par rapport à la vocation particulière de ce monument. Les lectures semblent particulièrement adaptées au monument : héritier des grandes oraisons funèbres du passé, le discours prononcé par André Malraux devant les cendres de Jean Moulin a définitivement consommé l'union intime du Panthéon et de l'éloquence. Des colloques ou certains rassemblements thématiques peuvent également être envisagés.

Même si elle n'est pas la seule à être concernée, la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière dans cette action. L'on sait que les jeunes constituent une catégorie pour laquelle l'image du Panthéon est moins précise que dans l'ensemble de la population. Pour méritoire qu'elle soit, l'action pédagogique du monument, qui ne touche qu'un peu plus de 51 000 jeunes scolaires par an, apparaît évidemment comme insuffisante au regard des enjeux que peut représenter dans la formation une bonne connaissance des valeurs de la République. Le développement de l'enseignement de la morale civique dans les établissements scolaires comme la réforme des rythmes scolaires constituent à cet égard des opportunités autant que des obligations de faire. À côté de la visite et de l'animation pédagogique sur place, la disponibilité sur Internet de modules destinés aux enseignants doit être activement poursuivie.

Il paraît ensuite important de faire au Panthéon une plus large place dans le cursus des cérémonies républicaines, où il n'en a aujourd'hui pratiquement aucune, à l'exception des cérémonies d'hommages elles-mêmes. Le rapport du Haut comité aux célébrations nationales, en 2004, l'avait déjà proposé, sans suite hélas.

Si l'idée d'inviter tout Président de la République nouvellement élu à se rendre au Panthéon le jour de son investiture ne peut, après réflexion, être retenue, chaque Président devant conserver la maîtrise du déroulement des cérémonies d'un tel jour, il est possible d'envisager qu'une cérémonie y ait lieu le jour de la Fête Nationale. Une telle cérémonie, dont le rituel devrait être mis au point, resserrerait encore le lien du Panthéon et de la République ; à défaut d'une cérémonie officielle, un programme culturel spécifique accessible gratuitement pourrait être proposé au public. Dans le même ordre d'idée, les chefs d'États en visite d'État en France pourraient être invités à se rendre au Panthéon durant leur séjour. Certaines cérémonies d'hommage pourraient aussi être organisées au Panthéon, lorsqu'il s'agit de saluer la mémoire des personnalités s'étant illustrées dans des domaines identiques ou comparables à ceux des grandes figures qui y sont honorées ; il faudra seulement veiller dans ce cas là à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant à une future « panthéonisation » : ces cérémonies devront, sans doute, pour cette raison, se dérouler hors la présence du corps de la personnalité intéressée. L'on pourrait, enfin, tenter d'établir un lien entre le Panthéon et certains moments forts de la vie citoyenne comme, par exemple, l'acquisition de la nationalité française ou l'accomplissement du service civique.

Un monument restauré, à la fonctionnalité moderne

Afin de donner à toutes ces initiatives un cadre digne d'elles, le monument doit recevoir les adaptations nécessaires, en conformité avec la législation nationale des monuments historiques. Le programme de restauration extérieure, entamé en 2013 par la consolidation du dôme, doit être poursuivi, et même accéléré si la situation financière de l'État et du Centre des monuments nationaux le permet. Un programme spécifique particulièrement ambitieux doit être mis au point pour l'intérieur du monument, afin tout à la fois, de permettre le développement des activités suggérées plus haut, de rendre aux décors, d'origine ou surajoutés, toute leur beauté et d'améliorer les conditions d'accès de tous les publics (et notamment du public handicapé, qui doit pouvoir accéder à ce monument encore plus aisément qu'à aucun autre), comme les conditions de travail des agents, particulièrement affectés par l'absence de locaux adaptés, les distances à parcourir, l'absence d'éclairage et de chauffage etc.

Sans attendre la mise au point ni l'exécution de ce programme définitif, qui pourrait s'étendre au moins jusqu'à la fin de la décennie, le Centre des monuments nationaux se propose de prendre sur son budget propre des mesures d'urgence destinées à améliorer l'accueil et les prestations offertes au public, réchauffer l'ambiance de la nef, préalable obligatoire à une perception moins rébarbative du monument et faciliter l'installation ou l'utilisation de dispositifs numériques partout, y compris dans la crypte.

Il n'est jusqu'aux abords du monument sur lesquels il semble souhaitable d'étendre la réflexion sur une meilleure utilisation du Panthéon. De l'avis général, sinon unanime, la Place du Panthéon n'assure pas suffisamment bien aujourd'hui le lien entre le monument et le quartier de ville, pourtant si fréquenté par la jeunesse, qui l'entoure. Sans aller jusqu'à replanter le bois sacré dont Quatremère de Quincy avait envisagé d'environner le Panthéon pour en accroître le caractère mystérieux, il est raisonnable qu'une requalification de cet espace soit étudiée de manière concertée entre l'État et la Ville de Paris, ce qui pourrait du reste donner lieu à un projet urbain particulièrement intéressant.

Des hommages au sens clair et au message affirmé

Mais si fort que soit l'impact de toutes ces initiatives sur la notoriété ou la fréquentation du Panthéon, c'est cependant à l'occasion de l'octroi des honneurs du Panthéon que se manifeste le plus fortement le rôle de ce monument dans la promotion des valeurs de la République : c'est en effet le moment par excellence d'affirmer des principes, de mettre en valeur des exemples, de faire passer un message.

Actuellement, les hommages rendus au Panthéon sont de trois formes principales : la sépulture proprement dite, située dans la crypte (à l'exception de celle du cœur de Gambetta, placée dans l'escalier d'accès à cette dernière et qu'il serait d'ailleurs judicieux de déplacer pour lui marquer plus de considération), l'inscription sur une plaque, située traditionnellement dans la nef (Bergson, Saint-Exupéry, les écrivains combattants des deux guerres) et désormais apposée plutôt dans la crypte (Toussaint-Louverture, les Justes de France, Aimé Césaire), le monument dans la nef, qu'il soit individuel (Rousseau, qui se trouve ainsi honoré deux fois, Diderot ou Mirabeau) ou collectif, comme ceux dédiés aux généraux de la Révolution ou aux « orateurs et publicistes de la Restauration ».

S'agissant des sépultures, les différentes démarches menées dans le cadre de la mission ont montré qu'un nombre significatif, même si encore minoritaire, de personnes éprouve une certaine gêne devant l'exhumation de la dépouille d'un défunt et le rituel de « secondes funérailles » auquel s'apparente l'entrée de cette dépouille au Panthéon. Une telle évolution n'a sans doute rien d'étonnant dans une société qui n'accorde pas à la mort et aux rites funéraires la même place que celles qui l'ont précédée. Autre difficulté, l'on sait que le refus, par l'intéressé ou par ses descendants, de toute exhumation a rendu impossible certains hommages, comme ce fut le cas en dernier lieu pour Albert Camus. Ne devrait-on pas dès lors renoncer aux inhumations et ne plus procéder qu'à l'apposition de plaques ou à l'érection de monuments ?

Une telle proposition constituerait une rupture forte avec ce qui est le principe même du Panthéon depuis 1791 ; elle serait paradoxale au moment où l'on souhaite précisément que le rôle du Panthéon soit renforcé. Tout, en réalité, apparaît comme une affaire d'espèce. Certains hommages pourront continuer à se faire sous la forme d'un transfert de cendres, avec l'impact émotionnel que cela suscite. D'autres qui ne le pourront pas, du fait notamment d'une volonté des intéressés et des familles qu'il importe à tout prix de respecter dans tous les cas, se feront sous la forme d'une inscription ou d'une plaque, et n'auront pas pour autant moins de valeur, ni moins de force, à l'image de l'hommage aux Justes de France.

Il pourrait, par ailleurs, être renoué avec l'élévation de monuments, tombée en désuétude depuis la fin de la III^{ème} République. Ce serait en particulier le cas pour célébrer, sans préjudice d'autres hommages rendus individuellement à des femmes illustres, les héroïnes et militantes de l'émancipation féminine. Placé dans la nef du Panthéon, un tel monument rendrait hommage de manière très visible à la contribution des femmes à tous les aspects de la vie de la Nation et saluerait les actrices de la longue et pénible conquête de leurs droits. Ce monument, qui ferait l'objet d'une commande publique pourrait de manière symbolique s'organiser autour d'un texte emblématique, celui de la « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne » rédigée en 1791 par Olympe de Gouges.

De tels monuments, en faisant entrer l'art contemporain dans le Panthéon, en rajeuniraient indiscutablement l'aspect et l'image. En renouant le fil de la création artistique pour le Panthéon (dont la décoration, réalisée entre 1889 et 1940 est essentiellement moderne), on rendrait hommage à cette création elle-même. Au message civique se superposerait un message culturel.

L'essentiel n'est cependant pas dans la forme des hommages, il est dans leur choix. Ce choix, sous la V^{ème} République, est celui du Président de la République, et conformément à l'esprit comme à la lettre de la Constitution, il importe qu'il le demeure ; le mandat que le Président reçoit en effet du peuple souverain dans sa globalité fait de lui le garant de la cohésion et de la sauvegarde de la République, et l'investit donc naturellement de la compétence de prononcer des hommages au nom de celle-ci. L'on aurait pu songer à entourer l'exercice de cette compétence d'une procédure spécifique, voire à l'appuyer sur l'avis d'une commission de « sages » : mais ce serait contraire à nos institutions.

Tout au plus sera-t-il proposé de modifier le décret du 26 mai 1885, qui fournit aujourd'hui encore une base légale aux décisions de décerner les honneurs du Panthéon : il serait, en effet, à présent, plus qu'opportun de préciser que les hommes et les femmes peuvent de la même manière bénéficier de ces honneurs, et ce même si la rédaction actuelle n'a nullement fait obstacle à l'entrée de Sophie Berthelot, ni à celle de Marie Curie ; et également de rompre le lien, désormais obsolète, entre le Panthéon et les funérailles nationales.

Sinon, en vertu de quels critères effectuer un choix ? Qui paraît le plus digne d'entrer, dans les années qui viennent, au Panthéon ? Puisque pour la première fois, le Président de la République a souhaité, en commandant ce rapport, se donner le temps et la matière d'une réflexion approfondie (jusqu'à présent, les études de fond n'avaient été menées qu'au niveau ministériel, telle celle demandée en 2004 par M. Jean-Jacques Aillagon, alors ministre de la Culture et de la Communication, au Haut comité des célébrations nationales), puisque pour la première fois dans l'histoire de ce monument, la possibilité est ouverte d'une véritable relance politique, au sens le plus noble du terme, de ce lieu et de ses missions, le moment semble venu de donner un sens renouvelé aux honneurs rendus au Panthéon.

Certains de nos interlocuteurs se sont montrés favorables à une démarche qui consisterait à tenter de compenser les lacunes actuelles du Panthéon et d'y rendre, le cas échéant d'une manière massive, un hommage à un nombre élevé de personnalités, en n'hésitant pas à remonter très haut dans l'histoire de la France pour parvenir enfin à faire du Panthéon le reflet fidèle de l'excellence française. Nous ne préconiserons pas une telle approche, tout simplement parce qu'elle ne correspond pas à ce qu'est le Panthéon depuis l'origine. Au surplus, l'entreprise est d'avance vouée à l'échec, sauf à dresser une liste de centaines de noms, et encore est-on assuré d'en oublier. Ce n'est pas la quantité d'hommages rendus qui replacera le Panthéon au centre de la vie de la République, c'est au contraire l'exigence intellectuelle et morale ayant présidé au choix des personnalités qui feront l'objet de ces hommages.

Il n'est pas aisé de définir ce qu'il convient de regarder comme un comportement ou un personnage héroïque aujourd'hui. M^{me} Mona Ozouf, dans l'article précité, écrivait : « Nous sommes devenus plus incertains de ce que peuvent être de grands hommes porteurs de grandes leçons ». Les internautes consultés dans le cadre de la mission semblent, dans leur majorité, moins friands d'exploits militaires, de réussites diplomatiques ou politiques et plus attachés à d'autres formes d'engagements civiques, intellectuels ou humanitaires.

Dans le contexte évoqué plus haut de délitement du pacte républicain, la priorité paraît de faire en sorte que, malgré les difficultés de tous ordres qu'ils peuvent rencontrer, malgré les doutes dont ils peuvent être assaillis, la République ne perde aucun de ses enfants, et notamment les plus jeunes à qui il faut expliquer que ces difficultés ne doivent pas les jeter dans le désespoir, ni dans le renoncement à toute sorte de vie sociale, qui en est l'une des formes ; que d'autres avant eux ont connu des difficultés similaires, et parfois même pires ; qu'ils ont su les surmonter, au prix d'efforts parfois exceptionnels certes, mais aussi grâce à un attachement inflexible à un certain nombre de valeurs et de convictions ; qu'ils ne sont pas tous sortis brisés de cette épreuve, que certains en sont au contraire sortis renforcés, parce qu'ils y ont puisé une confiance paradoxale dans la destinée individuelle et collective de l'être

humain ; que cette confiance, ils l'ont réinvestie dans de nouveaux engagements au service du bien commun, contribuant à la transformation de la société vers plus de liberté, plus de justice, plus de solidarité, plus de paix. Comme l'écrivait Chamfort il y a deux siècles : « C'est après l'âge des passions que les grands Hommes ont produit leurs chefs-d'œuvre ; comme c'est après les éruptions des volcans que la terre est plus fertile ».

L'histoire de la France regorge de personnalités des deux sexes susceptibles d'illustrer un tel parcours, depuis bien avant la Révolution, bien avant la République. Pour se donner toutefois les plus grandes chances de bien se faire comprendre du plus grand nombre, il paraît préférable de ne pas remonter trop loin dans le passé. Non pas que les mérites des précurseurs ou des premiers militants des valeurs la République, qui ont souvent du œuvrer dans un environnement très hostile, soient moindres que ceux des figures des périodes les plus récentes. Mais pour être sûr de retenir l'attention et rajeunir le Panthéon, autant se limiter au XX^{ème} siècle : il n'a pas manqué d'épreuves, à commencer par les deux conflits mondiaux dont les témoins survivants ne sont disparus que récemment pour certains, sont encore vivants pour d'autres. La représentation de ces temps troublés abonde au cinéma, à la télévision, dans la presse. Les commémorations de la Grande Guerre et de la Libération vont leur donner, à partir de 2014, une nouvelle actualité. Il est probablement plus aisé pour beaucoup de comprendre ce que peut vouloir concrètement dire être un « héros » durant les cent dernières années, que pendant les périodes antérieures dont la connaissance est moindre. Ce dernier siècle a, de plus, été celui de l'envol de l'affirmation des femmes dans la société ; il est donc très propice à leur rendre un solennel hommage.

Le souci de faciliter la compréhension des parcours des personnalités proposées en exemple par un hommage au Panthéon incite également à privilégier dorénavant, plutôt que les grandes figures de l'histoire, les acteurs au parcours plus ordinaire, ou plus anonyme, et d'autant plus exemplaire que leurs vies sont, somme toute, assez semblables, dans les plus grandes lignes, à celles du plus grand nombre.

Le Panthéon n'a pas attendu ce rapport pour honorer la mémoire de tels héros silencieux : sa nef n'abrite-t-elle pas un monument « aux héros morts inconnus » et un autre « à la mémoire des artistes dont le nom s'est perdu » ? L'hommage collectif aux Justes de France procède un peu du même esprit. Mais les hommages individuels, et en particulier les sépultures, célèbrent des personnalités qui ont toutes été des personnages de premier plan dans leur domaine et dont la personnalité, souvent écrasante, peut intimider, ce qui bloque immédiatement l'identification et l'exemplarité.

Il est donc proposé de franchir une étape et de faire délibérément porter le choix des prochains hommages, non pas sur de véritables « anonymes », dont la sélection s'avèrerait au demeurant problématique, mais sur des personnages qui sans avoir occupé forcément les premiers rôles de la grande histoire ont malgré tout obtenu des succès importants, qui n'ont recherché ni les honneurs, ni les positions, mais qui ne se sont jamais dérobés devant leurs responsabilités et dont le parcours est porteur d'enseignement pour aujourd'hui et pour demain.

Un tel parti permet en outre d'élargir le champ des origines géographiques et sociales des personnalités concernées et d'échapper à un certain entre soi, voire à un certain parisianisme des classes dirigeantes ou de l'*intelligentsia* : le Panthéon est un monument national et toutes les régions comme toutes les couches de la société doivent donc pouvoir s'y reconnaître.

Il ne nous échappe pas qu'une telle proposition risque de susciter certaines critiques. La première est que par rapport aux choix des époques précédentes, elle peut être perçue par certains comme une sorte de « baisse de niveau » des hommages rendus au Panthéon. Il n'en est naturellement rien : si les hommages napoléoniens nous paraissent aujourd'hui de moins bonne venue que les autres, c'est en raison du fait qu'ils reposaient sur un esprit de système,

sans égard pour la valeur réelle, à l'échelle des temps, des individus qui en ont bénéficié. Ce n'est pas du tout ce que l'on propose de faire ici : l'exemplarité des parcours récompensés n'est pas de même nature, mais elle doit demeurer du même degré. Personne n'a songé à dire que l'hommage rendu collectivement aux Justes de France était exagéré et que ces derniers n'avaient pas leur place aux côtés d'une figure comme Jean Moulin. La seconde critique porte sur le risque de moindre notoriété de personnalités choisies selon ces critères par rapport à d'autres plus connues du grand public ; mais il nous semble que l'objectif d'un hommage au Panthéon n'est pas nécessairement de jeter de la lumière sur ceux qui en sont déjà revêtus : il peut être tout aussi bien de mettre durablement en évidence aux yeux du plus grand nombre des personnalités qui méritent d'être distinguées.

Le plus important réside peut-être dans la capacité des personnalités honorées à inspirer aux femmes et aux hommes d'aujourd'hui la conviction que cette héroïne ou ce héros d'hier n'est pas fondamentalement différent d'eux, ce qui les qualifie pour porter à leur tour ces mêmes engagements. Un nombre élevé d'hommes du XX^{ème} siècle ont porté à un haut degré d'incarnation les valeurs de la République.

Mais il serait préférable que les personnalités distinguées par le Président de la République dans la période qui vient soient toutes des femmes.

Même si l'institution du Panthéon, qui repose, une fois encore, sur l'appréciation des mérites éminents des personnalités concernées, est rebelle à l'application d'une notion de parité au plein sens du terme, il est manifeste qu'un geste fort s'impose maintenant pour y renforcer la présence des femmes, fortement déséquilibrée à ce jour. Ce jugement est très largement partagé par l'ensemble de l'opinion et à en croire les études de publics comme la consultation des internautes, le pays attend un tel signal. En réservant à des femmes les prochains hommages rendus au Panthéon, en sus de l'éventuelle élévation, proposée plus haut, du monument dédié aux héroïnes de l'émancipation féminine, un message hautement symbolique sera adressé à la Nation tout entière sur la place des femmes dans la société. La République n'ignorera plus la moitié de ses enfants ; et la totalité de ceux-ci, en se sentant enfin reconnus par elle, s'y sentiront mieux intégrés.

Une recherche approfondie menée dans le cadre de la mission montre qu'il est tout à fait possible de trouver, dans la France du XX^{ème} siècle, des femmes issues de milieux sociaux et d'origines géographiques très diversifiés, certaines même d'ascendance étrangère, qui n'ont reculé, pour réaliser leurs projets personnels, devant aucun des défis jusqu'alors réservés aux hommes, y compris les plus hardis, qui ont été confrontées à l'un ou l'autre des conflits mondiaux, parfois même aux deux, et s'y sont comportées de manière parfaitement héroïque, là encore à l'image des hommes, qui ont traversé les pires épreuves, comme celles de la torture ou de la déportation. Parmi ces femmes, plus encore que celles qui ont été les victimes à l'époque, il paraît préférable de retenir celles qui ont survécu, et qui ont ensuite, en transcendant leur souffrance, poursuivi un engagement remarquable pour la transformation de la société au travers de la promotion de la science et du savoir, de la défense des droits sociaux, de la lutte contre les discriminations, le racisme, la torture ou la pauvreté, de la promotion de la paix, et ce tout en restant d'une rectitude de conviction, d'une modestie de comportement et d'un désintéressement remarquables. Presqu'ordinaires dans les temps héroïques, elles sont demeurées héroïques pendant les temps redevenus ordinaires. Leur confiance en l'être humain, le fait qu'elles ne se sont jamais détachées de leurs semblables, les rendent attachantes et proches de nous. La fierté qu'elles nous inspirent n'est pas moindre que celle que nous inspirent leurs camarades masculins. Leur vie entière est un témoignage de confiance en l'avenir. Elles introduiront au Panthéon une humanité qui lui fait trop défaut aujourd'hui, sans risquer pour autant d'être écrasées par sa terrible grandeur.

Grâce à elles, le peuple, tout le peuple, entrera au Panthéon ; en se reconnaissant mieux en lui, il se reconnaîtra mieux en la République.

Partant du constat qu'il est nécessaire **d'inscrire à nouveau le Panthéon au cœur de la vie de la République**, le rapport s'articule autour de trois grands types de recommandations :

- ❖ Il faut rendre son **attractivité** au Panthéon.
- ❖ Il pourrait être fait **davantage usage du monument dans la vie républicaine**.
- ❖ Il convient de **continuer de décerner les honneurs du Panthéon** à des personnalités importantes.

*

Rendre son attractivité au Panthéon

La volonté d'inscrire à nouveau le Panthéon au cœur de la vie de la République rend nécessaire une **réappropriation de ce dernier par les Françaises et les Français**. C'est pourquoi il faut rendre son attractivité au Panthéon.

1^{ère} proposition

Mener à bien et au plus vite les travaux les plus importants pour l'image extérieure du Panthéon : dôme et péristyle.

L'image extérieure du Panthéon et son empreinte paysagère dans Paris sont un des enjeux majeurs des travaux en cours.

2^{ème} proposition

En urgence, effectuer les aménagements intérieurs nécessaires à un meilleur accueil du public et à de meilleures conditions de travail des personnels du Panthéon.

Le Panthéon ne peut pleinement incarner son rôle de promotion et de diffusion des valeurs de la République que si ses agents y travaillent dans des conditions décentes et si les conditions d'accueil du public, et notamment des personnes à mobilité réduite, des publics scolaires et des groupes, sont optimales.

3^{ème} proposition

Accélérer le processus de restauration approfondie de l'intérieur du Panthéon.

Il faut rendre au plus vite son éclat intérieur au monument et mettre sur pied un programme global permettant de valoriser les différents aspects du monument, tout en limitant au maximum dans le temps la gêne occasionnée par les travaux, et de mettre en valeur les cérémonies.

4^{ème} proposition

Requalifier la Place du Panthéon pour mieux mettre en valeur le monument.

Le Panthéon doit être un point de repère dans l'espace parisien. Sa place pourrait être utilement requalifiée pour mieux servir le monument.

5^{ème} proposition

Maintenir les strates successives de l'histoire du monument.

Il paraît nécessaire de maintenir l'héritage architectural et historique du Panthéon en l'état (inscription du fronton, croix, peintures murales...) mais de mieux en expliquer le sens à l'intérieur du monument.

6^{ème} proposition

Enrichir l'information disponible sur place, notamment grâce aux outils numériques.

Renforcer la médiation culturelle à l'intérieur du monument est nécessaire. Il convient d'exploiter toutes les pistes ouvertes par les outils numériques (livres numériques, applications pour smartphones etc.).

7^{ème} proposition

Expliquer l'histoire et les missions du monument par une installation de type scénographique et ouvrir la médiation culturelle aux visiteurs étrangers.

Une installation de type scénographique pourrait renforcer la compréhension du Panthéon par les visiteurs. Cela passe également par une politique de traduction systématique des informations du parcours de visite, dans une pluralité de langues allant de l'anglais au mandarin, en passant par l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais ou encore le russe.

8^{ème} proposition

Procéder à une refonte complète de l'action éducative proposée au Panthéon.

Le service de l'action éducative du Panthéon doit inciter les enseignants à faire visiter le monument par leurs classes et, en amont, sur place et en aval, leur proposer des activités de qualité.

9^{ème} proposition

Permettre au visiteur de prolonger sa visite grâce à des modules complémentaires en ligne.

Au moyen de *flashcodes* ou d'une application dédiée sur *smartphones* et tablettes, le visiteur mémorise ses points d'intérêt au cours de sa visite et peut accéder à des contenus supplémentaires sur Internet, après sa visite.

10^{ème} proposition

Créer un site de contenus propre au Panthéon, incluant un module de visite virtuelle.

Il s'agit de refondre le site actuel pour l'enrichir en contenus historiques mais aussi de proposer un module de visite virtuelle rendant le monument accessible à tous, y compris aux personnes ne pouvant se rendre à Paris.

11^{ème} proposition

Mettre en place un comité de pilotage scientifique pluraliste des activités du monument (à l'exception des hommages).

Le renforcement de l'information disponible sur place et à distance du Panthéon rend nécessaire le travail de personnalités qualifiées assurant une objectivité historique certaine des contenus proposés au public.

12^{ème} proposition

Poursuivre la politique d'expositions temporaires et l'enrichir par la mise en avant régulière d'une personnalité honorée au Panthéon, de périodes de l'histoire ou d'idées républicaines.

Les occasions de mettre en avant une personnalité seront nombreuses dans les années à venir. Ces expositions renforcent l'intérêt pour le Panthéon et incitent le visiteur à s'y rendre non pas une mais plusieurs fois au cours de sa vie. En outre, on pourrait envisager de mettre en valeur telle ou telle période de l'histoire ou une ou plusieurs idées républicaines.

13^{ème} proposition

Renforcer la programmation de spectacle vivant au Panthéon, par le biais de l'éloquence et de la musique.

L'art oratoire est intimement lié au Panthéon. La tenue régulière de lectures en son sein permettra d'en faire un lieu vivant et attractif. On peut aussi envisager d'y jouer de la musique.

Utiliser davantage le monument dans la vie de la République

Utiliser davantage le Panthéon dans le **cursus des cérémonies républicaines** contribuerait à en faire un **lieu vivant, incarnant les valeurs de la République**.

14^{ème} proposition

Organiser une cérémonie au Panthéon le jour de la Fête nationale.

Chaque 14 Juillet, le Président de la République pourrait venir honorer la mémoire de ceux qui ont édifié la République par le dépôt d'une gerbe au Panthéon, avant ou après le défilé militaire des Champs-Élysées. À défaut, une manifestation culturelle pourrait y avoir lieu.

15^{ème} proposition

Ajouter le Panthéon à la liste des lieux où peut être rendu un hommage à une personnalité récemment décédée, dans un rituel distinct de celui de la « panthéonisation ».

Il pourrait être proposé à la famille d'une personnalité recevant un hommage national à sa mort de tenir cette cérémonie au Panthéon, sauf si la personne en question mérite les honneurs militaires. Dans ce cas, sa dépouille pourrait par exemple être veillée au Panthéon, avant une cérémonie aux Invalides.

16^{ème} proposition

Proposer de façon systématique l'inscription d'une visite du Panthéon au programme des visites d'État des chefs étrangers.

Les valeurs incarnées au Panthéon sont universelles et partagées par de nombreux pays. La venue de chefs d'États étrangers en son sein renforcerait tant le rôle de promotion des valeurs universelles de la France joué par le Panthéon, que la visibilité internationale de ce dernier. D'ailleurs, des rassemblements républicains spécifiques pourraient avoir lieu au Panthéon.

Continuer à décerner les honneurs du Panthéon à des personnalités importantes

Les **valeurs de la République** gagnent à être **incarnées par des parcours exemplaires**. Décerner les honneurs du Panthéon à des personnalités garde donc tout son sens mais quelques ajustements sont possibles.

17^{ème} proposition

Modifier le décret de 1885 relatif aux hommages au Panthéon pour y mentionner la possibilité de transférer des femmes au Panthéon.

Même s'il n'a pas empêché la « panthéonisation » de Marie Curie ou de Sophie Berthelot, le décret de 1885 pâtit d'une formulation vieillie. Il s'agirait de substituer l'expression « les restes des grands Hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale » par « les restes des hommes et des femmes qui ont mérité la reconnaissance nationale » dans l'article 1^{er} du décret.

18^{ème} proposition

Affirmer qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les différents types d'entrée au Panthéon.

Qu'il s'agisse d'un transfert de cendres, de la réalisation d'un cénotaphe ou d'une statue, de la pose d'une inscription ou d'une plaque, toutes les « panthéonisations » se valent. Il convient d'affirmer ce message lors des cérémonies au cours desquelles il n'a pas été possible de transférer des restes (que ces derniers aient été perdus ou qu'il s'agisse de respecter les dernières volontés de la personne honorée).

19^{ème} proposition

Renouer avec l'édification de monuments dans la nef en élevant un monument à toutes les héroïnes de l'émancipation féminine.

Renouer avec cette tradition abandonnée au cours du second XX^{ème} siècle permettrait de procéder à certains hommages, notamment collectifs, ou pour des personnalités dont les restes ne peuvent être déplacés, tout en faisant

entrer la création contemporaine au Panthéon, ce qui le rajeunirait. Afin de procéder à un début de rééquilibrage des hommages en faveur des femmes, et sans préjudice d'hommages individuels ultérieurs, il est proposé de faire élever un monument collectif à toutes les héroïnes de l'émancipation féminine qui pourrait, entre autres, mettre en valeur la *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne* d'Olympe de Gouges.

20^{ème} proposition

Rendre hommage à des femmes du XX^{ème} siècle incarnant un message fort d'engagement républicain.

Dans l'optique de permettre une appropriation aisée du parcours des prochaines personnalités honorées au Panthéon par les Françaises et les Français, et afin de rappeler, dans un contexte de crise mondiale, que même dans les pires épreuves du XX^{ème} siècle, la confiance en les valeurs de la République et leur défense a permis au pays de se redresser, il est proposé de rendre hommage, dans la période qui vient, à une ou plusieurs femmes du XX^{ème} siècle qui se sont illustrées par leur courage et la ténacité de leur engagement républicain au service de la transformation de la société.

Chapitre Premier

Rendre son attractivité au monument

Un message brouillé, une compréhension insuffisante du Panthéon

La nécessité d'inscrire à nouveau le Panthéon au cœur de la vie de la République ressort clairement des entretiens et de l'enquête de publics conduite par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)¹. Toutefois, le monument se trouve à distance encore lointaine de cet objectif, et ce pour des raisons anciennes.

La célébration des personnages illustres demeure nécessaire, mais le Panthéon n'assure pas sa mission de façon optimale

Un souhait largement exprimé de promouvoir les valeurs de la République à travers la célébration de personnages illustres

Il ressort clairement des entretiens et de l'enquête de publics que le culte des « grands Hommes » est perçu comme permettant de promouvoir les valeurs de la République. Partant, la pratique d'hommages est attendue par le grand public.

Ainsi, selon l'enquête du Crédoc, 66% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'idée que les hommages au Panthéon sont une pratique démodée. Au contraire, 67% d'entre elles considèrent que ces hommages permettent de renforcer l'identité de la France. Dans ce même mouvement, 56% des personnes interrogées se prononcent pour des hommages fréquents, au moins tous les cinq ans (31% sont même favorables à des hommages annuels). Ce souhait d'hommages fréquents est particulièrement fort chez les jeunes (62%) et les étudiants (67%) mais aussi chez les personnes non diplômées (62%) et celles ayant de bas revenus (61%).

Les propos tenus par les personnalités interrogées lors des entretiens semblent confirmer ces tendances. En effet, à une ou deux exceptions près, personne ne s'est prononcé pour l'arrêt des hommages au Panthéon ou pour le reléguer au rang de monument secondaire de la République française. Au contraire, il semble qu'il faille faire passer le Panthéon du statut de lieu de mémoire à celui de lieu de célébration. Autrement dit, il paraît important que le Panthéon ne s'apparente pas à un simple cimetière ou tombeau, mais devienne un lieu vivant par les activités qui s'y dérouleraient s'il était davantage utilisé.

Cela étant posé, il convient tout de même de nuancer la notion de culte des « grands Hommes ». De façon générale, il ressort des entretiens le sentiment qu'il ne s'agit pas tant de vouer une admiration sans borne à des surhommes mais, au contraire, qu'il serait bon de faire du Panthéon un lieu où puisse s'exprimer la reconnaissance de la communauté nationale à l'endroit de personnalités exemplaires dans l'élaboration et la diffusion des valeurs républicaines, notamment celles contenues dans la devise de la République : liberté, égalité, fraternité. On substituera donc l'idée d'hommage rendu aux personnalités illustres à celle de « culte des grands Hommes » à proprement parler.

Le Panthéon délivre cependant un message brouillé

Pourtant, il semble que le Panthéon n'assure pas cette mission de transmission des valeurs de la République du fait d'un message brouillé.

En premier lieu, on constate que le Panthéon procède d'une superposition mal maîtrisée d'éléments religieux et profanes, faisant osciller le monument entre chef-d'œuvre d'architecture religieuse, musée d'art profane et mémorial républicain. À ce titre, une étude qualitative a été conduite par l'agence Pavages, sous l'égide du Département des publics du Ministère de la Culture et de la Communication, auprès de visiteurs du Panthéon, durant le

¹ Voir la liste des personnalités auditionnées en annexe 2 et les résultats des enquêtes de publics réalisées dans le cadre de la mission en annexe 4 (tome II).

début de l'été 2013. Les résultats de cette enquête révèlent la surprise des visiteurs qui, entrant dans la nef du Panthéon, s'étonnent de se croire dans une église. Précisément, le vocabulaire même utilisé pour désigner cette première salle – le mot « nef » – est emprunté à l'architecture religieuse. Le visiteur est d'autant plus surpris qu'avancé dans le Panthéon, il découvre le monument à la Convention nationale de François-Léon Sicard, on ne peut moins religieux. Pourtant, cette sculpture est elle-même située sous un Christ *pantocrator* et une coupole, surmontée, à l'extérieur, d'une croix. Le programme pictural sur les murs latéraux fait référence, pour sa part, à la figure éminemment religieuse de sainte Geneviève mais le fin connaisseur saura également déceler dans les visages de certains personnages d'une peinture de Paul-Joseph Blanc, représentant la bataille de Tolbiac, les traits de Léon Gambetta ou de Georges Clemenceau. Enfin, quand le visiteur descend dans la crypte, il fait face à une composition homogène de caveaux en pierre blanche desquels tout signe religieux semble exclu.

L'autre élément qui tend à brouiller le message délivré par le Panthéon est la rareté de ses usages dans le calendrier républicain. Temple des personnalités illustres auxquelles la République souhaite rendre hommage, il est finalement peu utilisé par cette dernière dans cette fonction d'entretien de la mémoire nationale. Hormis les « panthéonisations », moments de célébration et d'exposition médiatique après lesquels l'entrée au Panthéon est généralement gratuite pour permettre aux visiteurs de rendre hommage à la personnalité transférée, le Panthéon ne reçoit que peu de cérémonies nationales. Ce constat est ancien puisque, déjà en 1988, le rapport *Étude sur la conception et l'organisation des cérémonies nationales* réalisé par l'agence Ithaque à la demande du ministère de la Culture et de la Communication évoquait une « déshérence des lieux symboliques de la tradition républicaine », au premier rang desquels figurait le Panthéon « monument historique [...] géré comme n'importe quel autre élément architectural de valeur, préservé mais non véritablement respecté » (p. 13). Aujourd'hui, les hommages nationaux y sont rares tout comme les hommages à telle ou telle personnalité inhumée au Panthéon rendus par des groupes d'intérêts particuliers (association des amis, descendants...). La seule nuance que l'on peut faire est celle des personnalités les plus récemment honorées au Panthéon et dont la mémoire est en cours de cristallisation (exemple d'Aimé Césaire) ou dont les combats trouvent encore un écho contemporain (exemple de Jean Moulin).

Au total, le Panthéon ne délivre pas le message attendu, voire pas de message du tout, tant et si bien qu'il est parfois difficile pour le visiteur de savoir quelle attitude est attendue de lui dans ce monument perçu comme froid et lugubre : est-ce un musée ? faut-il nécessairement adopter une posture de recueillement ? cela évacue-t-il toute préoccupation pédagogique ?

Une situation aux causes anciennes

Répondre à ces questions est d'autant plus malaisé que les causes de cette situation d'incompréhension du message délivré par le Panthéon sont anciennes. D'une part, l'histoire mouvementée du monument a conduit à la superposition évoquée *supra* d'éléments profanes et laïques ; de l'autre, la vocation mémorielle et pédagogique du Panthéon est restée inaboutie.

Une histoire mouvementée

Premièrement, le Panthéon se caractérise par une histoire mouvementée, marquée par d'incessants allers et retours dans la définition même du monument puis, ensuite, par une variation des critères présidant au culte des « grands Hommes ».

Au sujet des allers et retours dans le rôle du monument, il convient de distinguer quatre périodes. La première d'entre elles s'étend de 1744 à 1790 et correspond à la genèse religieuse du monument qui n'est pas encore pensé comme un panthéon. En effet, en 1744, Louis XV, malade, forme le vœu de faire construire, en cas de guérison, une église dédiée à sainte Geneviève. La guérison étant advenue, l'architecte Jacques-Germain Soufflot est choisi pour

conduire le projet, financé par une loterie royale. La première pierre est posée en 1764, la dernière en 1790, non plus par Soufflot, mort en 1780, mais par son élève Jean-Baptiste Rondelet. Au moment où éclate la Révolution, l'église n'est donc qu'en voie d'achèvement et, surtout, n'a pas encore été consacrée par l'Église catholique.

C'est pour cette dernière raison qu'elle est choisie par l'Assemblée nationale constituante, en 1791, pour devenir le Panthéon des « grands Hommes », ouvrant ainsi la deuxième période de cette histoire mouvementée. En effet, la création du Panthéon est née de la volonté de l'Assemblée de rendre un hommage national à Mirabeau, au moment de sa mort. À partir de cet instant, le monument connaît d'incessants changements de fonction, entre église catholique et temple laïc. Panthéon des « grands Hommes » depuis 1791, il retrouve, en 1806, une fonction de culte catholique, dans la nef, tout en demeurant une nécropole des dignitaires de l'Empire, dans la crypte. Cette double fonction est un souhait de Napoléon I^{er}. La fonction laïque disparaît totalement sous la Restauration (1815-1830). Louis-Philippe I^{er} (1830-1848), quant à lui, destine le Panthéon à des fonctions civiques, exclusivement. Enfin, Napoléon III, en 1851, redonne une fonction religieuse exclusive au monument, pour la dernière fois de son histoire.

En 1885, au moment de la mort de Victor Hugo, dont la « panthéonisation » a lieu aussitôt après son décès dans un grand élan populaire, le Panthéon est rendu à la célébration des personnalités illustres et à sa vocation exclusivement profane par la III^e République. Cette troisième époque, qui s'est achevée en 1964, consiste en des « panthéonisations » à une fréquence assez irrégulière, avec des pics au moment de la célébration de grands événements républicains (quatre « panthéonisations » à l'occasion du centenaire de la Révolution française en 1889) ou de la commémoration de traumatismes nationaux (« panthéonisation » du 11 novembre 1920). Ces « panthéonisations » sont décidées par les parlementaires, tant sous la III^e que la IV^e Républiques. Pour autant, toutes ne sont pas consensuelles et certaines ont été l'occasion de débats très vifs, tout particulièrement celle d'Émile Zola, en 1908, et celle de Jean Jaurès, en 1924. Il convient par ailleurs de mentionner à cette époque l'échec du transfert des restes du Soldat inconnu au Panthéon. En 1920, le projet – élaboré dès après l'Armistice – a été concrétisé, mais la droite nationaliste refusait qu'un Poilu fût, d'après elle, déshonoré de reposer dans ce qu'elle considérait comme une « église défroquée ». Au final, le cercueil du Soldat inconnu fut présenté au Panthéon en même temps que le cœur de Léon Gambetta, le 11 novembre 1920, mais alors que les restes de Gambetta s'y trouvent encore, le Soldat inconnu a été aussitôt transféré sous l'Arc de Triomphe.

Enfin, le Panthéon a connu un regain d'intérêt de la part des autorités républicaines depuis 1964 et la « panthéonisation » de Jean Moulin. La raison principale en est que le système politique de la V^{ème} République, accordant de nombreuses prérogatives au Président de la République, a permis à ce dernier, indirectement, de s'approprier la décision de rendre des hommages à des personnages illustres au Panthéon. Dès lors, depuis 1964, le rythme des « panthéonisations » est plus soutenu, et l'a plus particulièrement été entre 1987 et 1996. Toutefois, cette pratique est encore trop récente et survient rarement plusieurs fois au cours d'un mandat présidentiel pour permettre un ancrage profond et définitif du monument dans les esprits.

Le second élément ayant contribué à faire de l'histoire du Panthéon un processus mouvementé est celui des variations de la définition des critères d'hommage. On l'a vu, la première « panthéonisation » a été celle de Mirabeau, immédiatement après la mort de ce dernier. Toutefois, les exigences des révolutionnaires étaient telles qu'une fois découverts les liens entre Mirabeau et la famille royale, ces derniers décidèrent de sortir le corps de leur ancienne idole du Panthéon. Marat connut le même sort, plus tard, pour d'autres raisons. La pratique des « panthéonisations » spontanées devint alors rarissime, l'un des derniers exemples étant celui de Victor Hugo, « panthéonisé » au moment de ses funérailles.

En outre, on peine aujourd'hui à comprendre pourquoi l'on peut trouver une quarantaine de dignitaires du Premier Empire. Mais les critères retenus par Napoléon I^{er} entre 1806 et 1815 procèdent de la volonté de l'empereur de créer une nouvelle aristocratie fondée sur le mérite et les services rendus à l'État. C'est d'ailleurs pour cette raison que nombre des personnalités alors transférées au Panthéon se sont vues décerner, de leur

vivant, la Légion d'Honneur nouvellement créée. De même, on retrouve dans cette série de « panthéonisations » de nombreux hommes d'État, tout particulièrement ceux ayant participé aux « masses de granit » comme Portalis, un des rédacteurs du Code civil.

Pour finir, les critères requis pour recevoir les honneurs du Panthéon ont aussi évolué sous la République, à la faveur des changements opérés dans l'organisation du régime et notamment dans la hiérarchie des pouvoirs. En effet, les hommages, décidés par les parlementaires au cours des III^e et IV^e République se fondent sur un processus plus délibératif que sous la V^e République, au cours de laquelle la décision revient au Président de la République, lui laissant une plus grande latitude dans son choix.

Une vocation inaboutie

Ce processus historique d'émergence saccadée du Panthéon comme lieu phare de l'hommage aux valeurs de la République à travers le culte des « grands Hommes » n'est pas étranger au caractère largement inabouti de sa vocation.

D'une part, le Panthéon n'est, de loin, pas le seul dépositaire de la mémoire de notre pays. Ainsi, on remarque une multiplicité des institutions de mémoire de la France, dont il serait bon, à l'avenir, d'établir une cartographie claire et pratique et éventuellement d'organiser la mise en relation et la coopération autour de parcours mémoriels. Là où les Britanniques disposent de l'Abbaye de Westminster et, dans certains cas seulement, de la Cathédrale Saint-Paul pour accueillir la sépulture des personnalités illustres – tous domaines confondus – de leur histoire, les Français ont le choix entre la Basilique cathédrale de Saint-Denis, dépositaire des restes des rois de France, l'Hôtel des Invalides pour les militaires, Napoléon I^{er}, et les maréchaux de la Première Guerre mondiale, l'Arc de Triomphe, pour la tombe du Soldat inconnu, le Mont Valérien pour les grands résistants de la Seconde Guerre mondiale ou encore les cimetières parisiens comme ceux du Père-Lachaise, du Montparnasse et de Montmartre, accueillant notamment les sépultures des écrivains et des artistes, mais aussi certaines figures de l'histoire récente du pays (par exemple, le « carré » des dirigeants du Parti communiste français au Père-Lachaise). On est donc loin de la concentration en un seul et même lieu que constitue l'Abbaye de Westminster, avec près de trois mille sépultures, et donc du sentiment d'exhaustivité qui prédomine Outre-Manche. À l'inverse de cette exhaustivité britannique, certes parfois trompeuse et discutable, on constate de sérieuses lacunes dans la représentativité de l'échantillon du Panthéon français. Seules deux femmes s'y trouvent, dont une au nom de la « vertu conjugale » (Sophie Berthelot). De même, quasiment aucun artiste n'y a été célébré. Qui se souvient d'ailleurs de la biographie d'un des rares élus, le comte de Vien ?

Du reste, nécropole incomplète, le Panthéon ne s'est pas davantage imposé comme institution de diffusion de l'information sur la République et son histoire. Pourtant, le message porté par les personnalités qui y sont honorées et l'histoire même du monument s'y prêtent bien. Si la superposition mal-maîtrisée d'éléments religieux et profanes (voir *supra*) joue un rôle important dans cette lacune, on observe que le Panthéon entre, dans ce domaine, en concurrence directe avec d'autres musées d'histoire et mémoriaux. Parallèlement, les polémiques récentes autour de la création de la Maison de l'Histoire de France incitent à la plus grande prudence : le Panthéon ne doit pas pour autant devenir le lieu où s'écrit l'histoire officielle du pays.

Des conséquences qui renforcent le sentiment de mission inaccomplie

Ces lacunes ont par ailleurs des conséquences qui renforcent le sentiment de mission inaccomplie du Panthéon, au premier rang desquelles une fréquentation insuffisante et une exploitation rare du monument.

Une fréquentation insuffisante²

De prime abord, on serait tenté de se réjouir du nombre annuel global de visiteurs recensés au Panthéon qui a presque doublé en dix ans, se situant aujourd'hui aux alentours de 700 000 visiteurs par an. De cette façon, le Panthéon arrive quatrième du classement du nombre de visiteurs de la centaine de monuments gérés par le Centre des monuments nationaux pour l'année 2011, derrière l'Arc de Triomphe (près de 1,4 million d'entrées), l'Abbaye du Mont-Saint-Michel (un peu plus d'un million de visiteurs) et la Sainte-Chapelle (environ 754 000 entrées).

Toutefois, une comparaison avec les principaux musées franciliens et sites touristiques et patrimoniaux gérés par d'autres établissements que le Centre des monuments nationaux révèle un Panthéon relégué loin derrière les patrimoines les plus visités. Ainsi, en 2011, le haut du classement était tenu par la cathédrale Notre-Dame-de-Paris (13,6 millions de visiteurs) et la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre (10,5 millions de visiteurs)³. Remarquons toutefois que ces monuments sont d'accès gratuit et que la comparaison prend plus de sens encore en observant le Musée du Louvre (un peu plus de 8,7 millions de visiteurs), immédiatement suivi par la Tour Eiffel (près de 7,1 millions)⁴. Le domaine de Versailles (incluant parc et château), quant à lui, a accueilli 6,7 millions de visiteurs environ. Les sites et monuments sus cités sont intéressants en ce sens qu'à l'instar du Panthéon, ils revêtent une forte densité historique. Mais dans leur cas, une forte attractivité touristique à Paris et ses alentours se greffe sur cette densité historique. Le Panthéon, pour sa part, semble moins attractif même s'il est un monument connu du public. Ainsi, dans l'enquête du Crédoc, 86% des personnes interrogées déclarent avoir déjà entendu parler du Panthéon. Néanmoins, on observe de fortes disparités selon les âges, puisque le taux de notoriété atteint plus de 90% chez les 60 ans et plus contre 70% pour les 18-24 ans. Quant à l'attractivité du monument, force est de constater qu'elle est toute relative : si 41% des personnes interrogées disent vouloir visiter (33%) ou visiter à nouveau (8%) le Panthéon, elles sont 48% à ne l'avoir jamais visité et à n'avoir pas envie de le faire. Au final, le taux de visite du Panthéon s'élève à 19% des personnes interrogées.

À cette insuffisance quantitative s'ajoute une insuffisance qualitative. Parmi les 700 000 entrées annuelles du Panthéon, les étrangers sont largement majoritaires puisqu'ils représentent plus de 70% des visiteurs. Les riverains du monument (entendus au sens le plus large de Franciliens) sont, eux, minoritaires. Il ressort des entretiens conduits dans le cadre de la mission que cet aspect qualitatif de la carence en fréquentation du Panthéon s'explique en grande partie par une médiation culturelle quasi inexistante tant sur place qu'à distance, *via* Internet. En outre, il manque au Panthéon des locaux adéquats pour accueillir davantage de groupes scolaires. Ce sentiment de manque de médiation culturelle et de locaux adaptés à cet usage est également souligné par l'enquête conduite par l'agence Pavages.

Un monument rarement exploité

La deuxième conséquence du flou qui entoure la façon dont le Panthéon répond à sa vocation de transmission des valeurs républicaines est celle de la rareté des exploitations du monument. La sensation de vide prédomine dans l'enceinte du monument, que ce soit dans la nef ou dans la crypte encore qu'au vide de la crypte s'ajoute un paradoxal trop-plein : celui des noms des personnalités « panthéonisées », toutes citées mais dans une présentation par trop peu hiérarchisée et historicisée. Cela rend difficile l'exploitation du monument.

Toutefois, des évolutions sont en cours, avec la tenue plus régulière d'expositions thématiques. L'année 2012 a ainsi été marquée par l'exposition « Jean-Jacques Rousseau et

² Sauf mention contraire, les statistiques de ce paragraphe proviennent toutes de : Chantal Lacroix (dir.), *Statistiques de la culture : chiffres clés 2013*, Paris, La Documentation Française, 2013, 256 p.

³ Office du Tourisme et des Congrès de Paris, *Le tourisme à Paris, Chiffres-clés 2012* : <http://presse.parisinfo.com/etudes-et-chiffres/chiffres-cles/le-tourisme-a-paris-chiffres-cles-2012-edition-2013> [consulté le 28 août 2013].

⁴ Société d'exploitation de la Tour Eiffel : <http://www.tour-eiffel.biz/fr/activite> [consulté le 28 août 2013].

les arts », du 29 juin au 30 septembre, à l'occasion du tricentenaire de la naissance du philosophe. Et en cette rentrée de septembre 2013, c'est Jacques-Germain Soufflot, architecte du monument, qui est honoré à travers l'exposition « Soufflot, un architecte dans la lumière ». Les expositions ont lieu dans la nef mais il convient de signaler dans ce rapport que le dispositif installé pour accueillir ces manifestations – une sorte de grand box en bois – ne permet pas d'accueillir simultanément un grand nombre de visiteurs et que des problèmes d'humidité font douter de sa pérennité. Par ailleurs, il y a eu ces dernières années quelques manifestations organisées sur le parvis du Panthéon : « une Jonquille pour Curie », à plusieurs occasions depuis 2004, l'affichage de photographies de femmes ayant marqué l'histoire de France pour la Journée internationale de la femme 2008... Toutefois, on constate que ces manifestations ont eu lieu à l'extérieur du Panthéon, et non à l'intérieur. L'une des pistes pour redonner vie à l'intérieur du monument est d'utiliser l'éloquence et l'art oratoire, tant ce monument est un des rares à Paris à être aussi célèbre pour les discours qui y ont été tenus, notamment celui d'André Malraux au moment de la « panthéonisation » de Jean Moulin (1964). Cette piste sera évoquée plus avant dans la suite de ce rapport, mais il faut signaler d'ores et déjà le lancement d'un cycle de lectures intitulé « Mots nus », en partenariat avec la Comédie Française, qui a débuté dans la nef du Panthéon le 17 septembre dernier (lectures de l'œuvre de George Sand).

Pourtant, ces initiatives récentes ne permettent pas encore d'endiguer le phénomène de relative désaffection du Panthéon. Il est à craindre que les problèmes du monument s'auto-entretiennent et suscitent de l'incompréhension et peut-être même, à terme, le désintérêt de la part du public face à un monument répondant insuffisamment aux souhaits de ce dernier et, de surcroît, ne remplissant pas sa mission de transmission des valeurs de la République.

Pour réinscrire le Panthéon au cœur de la vie publique, il convient donc au préalable de lui rendre son attractivité. Le Centre des monuments nationaux peut conduire cette démarche. En effet, au plan juridique, la situation du Panthéon est claire. Le monument est propriété de l'État. Par arrêté du 24 décembre 2007, l'État a remis en dotation le Panthéon au Centre des monuments nationaux qui en assure la conservation et l'ouverture au public, conformément à l'article L 141-1 du Code du patrimoine.

Il n'est pas proposé de modifier ce statut juridique du Panthéon. En effet, le monument est trop petit pour devenir une institution ou une fondation en propre. Son rattachement au Centre des monuments nationaux lui permet de bénéficier d'infrastructures de maîtrise d'ouvrage et de gestion qu'il serait coûteux de dupliquer ou de remplacer. Au surplus, le Panthéon contribue de son côté à l'équilibre financier du Centre des monuments nationaux ; sortir le Panthéon du périmètre de l'établissement contraindrait l'État à compenser financièrement cette contribution ou à assumer l'affaiblissement de son opérateur. Le contexte global de la politique patrimoniale ne paraît propice ni à l'une, ni à l'autre de ces deux issues. Le même esprit de réalisme conduit à écarter l'idée d'un accès gratuit au monument auquel on pourrait effectivement penser pour un édifice d'une nature aussi spécifique que celui-ci et que l'agence Ithaque préconisait déjà dans son rapport de 1988. Au demeurant, la politique tarifaire conduite par le Centre des monuments nationaux paraît particulièrement adaptée avec la gratuité complète pour les jeunes de moins de 26 ans originaires de l'Union européenne, les personnes à mobilité réduite et les demandeurs d'emploi. De même, le tarif réduit concerne plusieurs catégories de visiteurs (groupes, jeunes hors Union européenne...). Cette grille tarifaire adaptée peut être maintenue en l'état.

Ainsi, dans le cadre de ce statut, le Centre des monuments nationaux peut mener, à modèle économique constant, trois types d'actions permettant de rendre son attractivité au Panthéon : poursuivre et accélérer la campagne de travaux du Panthéon, revoir la politique de médiation culturelle et, enfin, produire une activité culturelle de qualité dans l'enceinte du monument.

Poursuivre et, si possible, accélérer la campagne de travaux de restauration et d'aménagement

Le Panthéon est actuellement engagé dans une longue séquence de travaux de restauration et d'aménagement, rendue nécessaire par de nombreux désordres qui avaient causé des chutes de pierre au milieu des années 1980 et conduit à la pose de filets de protection sous les voûtes pour protéger les visiteurs. Après la réfection de la totalité des couvertures périphériques du monument entre 1993 et 2009, sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de la Culture et de la Communication, une nouvelle campagne de travaux a été ouverte à la fin de l'année 2012, campagne qu'il est proposé de poursuivre et, si possible, d'accélérer.

Le calendrier initial des travaux

Le calendrier initial prévoit tant des travaux de restauration que d'aménagement. Au plan de la restauration, le programme est le suivant :

- la restauration du dôme, de la colonnade et du lanternon. Ces travaux ont déjà commencé et devraient se poursuivre jusqu'en 2015 ;
- la restauration de l'ensemble du péristyle, entre 2015 et 2018⁵ ;
- la restauration parallèle, à partir de 2016, des voûtes, des supports et des façades intérieures, notamment pour lutter contre la corrosion des éléments métalliques des voûtes, cette dernière étant la cause principale des chutes de pierre des années passées ;
- pour finir, la restauration des parements et de l'enclos extérieurs. Seule la façade Est n'a pas encore été restaurée.

Outre la restauration de l'édifice à proprement parler, le Centre des monuments nationaux a également initié des travaux d'aménagement, avec une priorité donnée à la mise aux normes d'accessibilité du Panthéon, entre 2014 et 2018. Un rapport provisoire sur la question a été réalisé en 2010, qui a reçu l'avis favorable de l'Association des paralysés de France, en février 2011. Les travaux consistent principalement en la réalisation d'un ascenseur hors-œuvre à l'extrémité Nord de l'emmarchement du péristyle permettant l'accès des personnes à mobilité réduite à la fois au péristyle – et donc à la nef – et à la crypte. En outre, il conviendra de procéder à la mise aux normes de sécurité incendie du bâtiment, notamment de ses combles.

Par ailleurs, au cours de la même période 2014-2018, il sera procédé à l'aménagement de locaux pour le personnel du Panthéon, avec création de vestiaires et de sanitaires décents. Ces locaux pourraient trouver leur place en sous-sol, à l'arrière du monument, ce qui poserait alors la question du déplacement du cœur de Gambetta afin de favoriser l'accès à la crypte et de mieux mettre en valeur l'urne monumentale qui le contient.

⁵ La restauration du dôme est d'ores et déjà financée tandis que celle du péristyle fera l'objet d'une validation dans le cadre du budget 2015 du Centre des monuments nationaux.

Une accélération souhaitable des travaux

Si le calendrier initial est ambitieux, il convient pour autant de le mener à bien et si possible, d'en abrégé les délais.

1^{ère} proposition

Mener à bien et au plus vite les travaux les plus importants pour l'image extérieure du Panthéon : dôme et péristyle.

Ainsi, il faudrait mener au plus vite les phases de travaux portant sur les parties les plus décisives de l'image extérieure du Panthéon, autrement dit, la restauration du dôme et du péristyle. En effet, plus tôt la restauration du dôme sera achevée, plus vite les visiteurs pourront à nouveau accéder à la colonnade, ce qui donne un intérêt supplémentaire à la visite de l'édifice, dans la mesure où la vue panoramique offerte depuis le sommet du Panthéon est une des plus belles de Paris. La possibilité d'en bénéficier contribuera à coup sûr à une meilleure appropriation de l'édifice par ses visiteurs.

Du reste, des échafaudages entourent obligatoirement le monument durant cette première phase, ce qui rend la prise d'images plus complexe, notamment en cas de cérémonies d'hommage.

2^{ème} proposition

En urgence, effectuer les aménagements intérieurs nécessaires à un meilleur accueil du public et à de meilleures conditions de travail des personnels du Panthéon.

Il ne peut pas être envisagé d'inscrire à nouveau le Panthéon au cœur de la vie de la République sans procéder en urgence – et donc en modifiant le calendrier initial et sans attendre le projet définitif sus-évoqué – aux aménagements nécessaires à un meilleur accueil du public et à de meilleures conditions de travail des personnels du Panthéon. Il faudrait procéder au plus vite aux travaux permettant un meilleur éclairage et une meilleure sonorisation. Il est actuellement presque impossible de jouer de la musique dans l'enceinte de la nef du fait de trop fortes résonances. Pourtant, quelques aménagements permettent d'obtenir un résultat probant tant du point de vue technique qu'esthétique, comme cela a été le cas lors des trois soirées de lecture organisées entre le 17 septembre et le 1^{er} octobre 2013 (photographie page 29). De plus, il pourrait être envisagé de donner accès à Internet aux visiteurs, le monument étant déjà relié à la fibre optique, afin d'améliorer la médiation culturelle disponible sur place (voir *infra*). L'amélioration du confort de visite mais aussi et surtout celle des conditions de travail du personnel passe également par une possible caléfaction, au moins ponctuelle, du monument, lequel est très froid et très humide en hiver. Enfin, il est temps de résoudre la question des locaux du personnel, la situation actuelle – des bâtiments modulaires installés le long de la façade Sud du Panthéon – n'étant plus soutenable, *a fortiori* si les préconisations de ce rapport conduisent à une augmentation de la fréquentation du monument.



Dispositif de mise en lumière d'une partie de la nef du Panthéon lors de la soirée de lecture « Mots nus » consacrée à George Sand, le 17 septembre 2013 – Photo : Centre des monuments nationaux.

3^{ème} proposition

Accélérer le processus de restauration approfondie de l'intérieur du Panthéon.

Par ailleurs, il serait bon d'accélérer le processus de restauration approfondie de l'intérieur du monument. Il s'agit d'une opération complexe qui doit concerner le monument lui-même, les décors et les éléments nécessaires à l'accomplissement des différentes missions du Panthéon. Un projet exhaustif reposant sur une proposition architecturale de qualité doit être privilégié. Cette proposition intégrera la possibilité d'organiser des cérémonies et des manifestations culturelles dans la nef et d'améliorer fortement la médiation historique et culturelle, en faisant appel aux techniques numériques. Les conditions de travail des agents devront faire l'objet d'une attention spécifique. En cas de cérémonie de « panthéonisation » durant la phase de travaux, il faudra en tenir compte lors de l'élaboration du parcours d'hommage à l'intérieur du monument.

Les enjeux sous-jacents de la campagne de travaux

Pour finir, on ne peut faire l'impasse sur quelques enjeux sous-jacents de cette campagne de travaux qui participent à la réflexion sur la place que l'on souhaite accorder au Panthéon dans le cursus républicain. Ces enjeux concernent l'environnement extérieur du Panthéon ainsi que les empreintes laissées sur le Panthéon par les évolutions historiques qu'a connues le monument (notamment la croix sise au sommet de son dôme, l'inscription « Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante » et le pendule de Foucault installé dans la nef).

4^{ème} proposition

Requalifier la Place du Panthéon pour mieux mettre en valeur le monument.

D'une certaine façon, le Panthéon est, du fait de son excentrement relatif et de l'étroitesse de la place qu'il occupe au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, marginalisé dans le paysage parisien. Déporté de l'axe majeur que constitue le boulevard Saint Michel par la rue Soufflot, le Panthéon n'est pas non plus mis en valeur par sa place. En effet, alors que cette dernière est bordée de joyaux architecturaux, qu'il s'agisse de l'ensemble constitué par la Mairie du V^e arrondissement et l'Université Panthéon-Assas ou de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, de l'Église Saint-Étienne-du-Mont et de la Tour Clovis du lycée Henri IV, on en retient surtout le caractère de parking à ciel ouvert et de déversoir des automobiles provenant de la rue Clovis. Au surplus, l'ensemble est exclusivement minéral, ce qui contraste nettement avec l'aspect verdoyant du bas de la rue Soufflot (entrée du Jardin du Luxembourg). Tout cela ne contribue pas à attirer le public.

Par conséquent, il pourrait être opportun d'engager des démarches auprès de la Ville de Paris pour amorcer une requalification de la place du Panthéon, peut-être en accordant plus de place au végétal. Une telle démarche ne serait d'ailleurs pas dénuée de sens historique puisque les révolutionnaires avaient eux-mêmes envisagé d'entourer le Panthéon d'arbres, en 1794, au moment du transfert des cendres de Jean-Jacques Rousseau, alors perçu comme l'ami de la nature⁶. De plus, il y eut bel et bien des arbres autour du Panthéon au milieu du XIX^e siècle.

Au-delà des arbres, afin de renforcer l'image républicaine du Panthéon, une piétonisation partielle de la place permettrait de créer un *continuum* entre le monument, la Bibliothèque Sainte-Geneviève – dont les files d'attente nombreuses seraient alors protégées du trafic automobile, et l'Université Panthéon-Assas au fronton de laquelle la devise de notre République est inscrite. Cet espace apporterait un certain cachet à la place, mettrait en valeur les statues de Jean-Jacques Rousseau et de Pierre Corneille qui s'y trouvent et, surtout, contribuerait à favoriser une meilleure approche du monument dans la ville.

5^{ème} proposition

Maintenir les strates successives de l'histoire du monument.

L'autre enjeu sous-jacent aux travaux actuels de restauration du Panthéon est celui de la place à accorder aux empreintes laissées sur le Panthéon par les évolutions historiques qu'a connues le monument. En effet, certaines d'entre elles suscitent débats et interrogations. Ainsi en est-il de la croix sise au sommet du dôme du Panthéon et dont certains pourraient juger la présence incompatible avec le caractère intrinsèquement laïc du temple des « grands Hommes ». Il faut revenir aux origines de la présence de cette croix pour comprendre pourquoi cette dernière est parvenue jusqu'à nos jours, y compris après le rétablissement du Panthéon dans son rôle laïc par la République. Une première croix, provisoire, est placée sur le dôme en 1790. En 1791, au moment de la transformation de l'église Sainte-Geneviève en Panthéon, la croix est remplacée par une statue représentant la Renommée. En 1822, sous la Restauration, une croix est à nouveau installée, avant qu'un drapeau la remplace sous la Monarchie de Juillet, en 1830. La croix est à nouveau installée sous le Second Empire. On lui substitue un drapeau rouge au moment de la Commune, en 1871, puis la croix est rétablie en 1873 par la République naissante – et conservatrice. C'est cette croix qui est parvenue jusqu'à nous. En 1885, lorsque le Panthéon redevient temple laïc, au moment de la

⁶ Voir le *Rapport sur J.-J. Rousseau fait au nom du Comité d'instruction publique par Lakanal*, 29 fructidor an II, dans lequel l'auteur évoque un « bois auguste » au sein duquel on aménagerait une « enceinte de peupliers ».

« panthéonisation » de Victor Hugo, les autorités républicaines, dans une manière d'apaisement, décident de laisser la croix en l'état. La croix joue ensuite un rôle scientifique essentiel puisqu'à la fin du XIX^e siècle, le centre de cette dernière sert de point fondamental à la Nouvelle Triangulation de la France, un système géodésique resté en vigueur jusqu'en 2003.

Outre la croix, la question de l'inscription « Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante », apposée pour la première fois sur le monument en 1791 (décret du 4 avril 1791), a été soulevée de façon récurrente dans le débat public. Cette formulation embarrasse une partie de l'opinion publique en ce sens qu'il n'est pas clair que le mot « hommes » prend une majuscule – cela lui donnant un sens mixte – dans la mesure où toute l'inscription du fronton est écrite en lettres capitales. Autrement dit, l'inscription paraît, aux yeux de certains, exclure les femmes du Panthéon, ce que le rapport numérique entre hommes et femmes inhumés dans le monument laisse penser pour l'instant. Le mot « patrie » n'est pas sans susciter lui-même certaines interrogations.

Enfin, il convient de se pencher sur la question du maintien du pendule de Foucault au sein de la nef⁷. Installé pour la première fois au Panthéon en 1851, le pendule consiste en une expérience prouvant la rotation de la Terre. Dès après son coup d'État, Napoléon III en décida le démontage, puisqu'il rendait le Panthéon au culte catholique. Le pendule a été réinstallé une nouvelle fois en 1902, à la demande de la Société astronomique de France et de son Président, Henri Poincaré, qui souhaitaient renouveler l'expérience. Ce fut fait le 22 octobre de cette année, puis le pendule fut encore une fois démonté. En 1995, il regagne sa place au cœur de la nef, où l'expérience est expliquée.

Ces trois éléments – croix, inscription et pendule – font partie intégrante de l'histoire du Panthéon. Leur maintien en l'état est suggéré car il est conforme à l'esprit de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments historiques, dite Charte de Venise de 1964, notamment son article 7 qui prévoit qu'un « monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence, le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifie ». C'est d'ailleurs ce principe qui a prévalu lors des débats de la Commission nationale des monuments historiques qui ont eu lieu le 5 décembre 2011 au sujet des travaux de restauration du Panthéon et du sort à réserver à la croix.

Cela étant posé, il est précisé que la question de la place des femmes au Panthéon doit être traitée, tant du point de vue des hommages à rendre à ces dernières au Panthéon – le chapitre 3 de ce rapport y est en partie consacré – qu'au plan juridique⁸. Enfin, il va de soi qu'il est en tout état de cause nécessaire de mieux expliquer au public la présence de la croix, de l'inscription et du pendule de Foucault au moyen d'éléments plus pertinents de médiation culturelle.

Revoir sans délai la politique de médiation culturelle

En effet, il est nécessaire de revoir sans délai la politique de médiation culturelle pratiquée actuellement au Panthéon.

Actuellement, une médiation limitée et ancienne

La médiation culturelle disponible actuellement au Panthéon est relativement ancienne et limitée. Dans la nef, le visiteur peut se procurer un document de visite, fiche sommaire de description du monument (nef, crypte et architecture). Ce document, gratuit, est disponible en français, anglais, espagnol, italien, allemand, néerlandais, portugais, russe, polonais,

⁷ Actuellement déposé pour cause de travaux de restauration.

⁸ Voir, à ce titre, les 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} propositions du rapport.

mandarin et japonais. Semblable aux documents de visite des autres monuments du réseau CMN, il comprend quatre rubriques : « histoire », « visiter », « thématiques » et « informations », lesquelles proposent respectivement une mise en contexte du monument dans son époque de création et/ou d'utilisation, un parcours de visite commenté sommairement, quelques éclairages sur des thématiques en lien avec le monument et, enfin, les informations pratiques sur les tarifs, l'accessibilité, les visites guidées etc.

Précisément, outre ce document, le visiteur peut assister à différents types de visites accompagnées : visites guidées (45 min, tous les après-midi), visites commentées (sur réservation) et visites-conférences sur des thèmes comme « le Paris des dômes », « Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante » ou encore « les peintures murales » (sous la conduite d'un conférencier des monuments nationaux ; fréquence mensuelle ou bimensuelle, selon le thème).

En revanche, pour le visiteur qui choisirait de parcourir seul le Panthéon, les explications sont beaucoup plus limitées, notamment dans la nef. Les inscriptions, comme celles dédiées à Antoine de Saint-Exupéry ou à Henri Bergson, ne sont pas mises en contexte bien que celle de Saint-Exupéry l'ait été par le passé. Les peintures murales et les sculptures sont accompagnées de descriptions très courtes, de l'ordre de cinq à dix lignes, sur petit panneau blanc, en français uniquement. L'installation du pendule de Foucault est, pour sa part, expliquée au moyen de plaquettes en français et en anglais. Par ailleurs, une estrade a été installée récemment – dans la perspective de l'exposition sur Soufflot – pour permettre au visiteur de mieux observer la maquette de Rondelet présente au fond de la nef. Quant à la crypte, on y trouve des kakémonos devant la plupart des caveaux, sur lesquels sont données de courtes biographies des personnalités inhumées. Ces textes sont en français et viennent compléter le plan de la crypte disponible à l'entrée de cette dernière. Par ailleurs, au fond de la crypte, dans la salle située exactement sous le péristyle, deux télévisions diffusent la plupart des discours de « panthéonisation » dont on a les images (ou les actualités cinématographiques correspondant, lorsque ce n'est pas le cas). Le visiteur ne peut pas choisir le discours qui est diffusé car la vidéo tourne en boucle. Du reste, en raison de ses conditions d'accès, cette salle est limitée à dix-neuf personnes. Enfin, dans la galerie Sud de la crypte, une exposition, réalisée en 1991, est proposée qui retrace l'histoire du Panthéon en français et en anglais.

Au plan de la médiation culturelle disponible à distance, notons que le Panthéon dispose d'un mini-site hébergé sur le site du Centre des monuments nationaux. Celui-ci comprend une description sommaire du Panthéon, quelques photographies, les dernières actualités du monument ainsi qu'une fiche pratique pour préparer sa visite (on peut acheter son billet en ligne). Enfin, le Panthéon dispose d'une fiche descriptive sommaire sur le site du *Paris Museum Pass*, partenaire du Centre des monuments nationaux, et sur le site officiel de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

On le voit, cette médiation est insuffisante et ne saurait correspondre aux exigences d'un monument investi de la mission de diffuser les valeurs de la République, ni aux attentes d'un visiteur à l'ère du numérique.

Préconisations pour une médiation culturelle efficace

Partant du constat qui précède, plusieurs pistes mériteraient d'être suivies pour proposer au public une médiation culturelle du Panthéon, tant sur place qu'à distance.

Sur place : une modernisation multi-supports et aux objectifs tant pédagogiques que civiques

6^{ème} proposition

Enrichir l'information disponible sur place, notamment grâce aux outils numériques.

Afin de renforcer la médiation culturelle devant et à l'intérieur du Panthéon, les outils numériques offrent des possibilités nouvelles qui permettent à la fois d'enrichir significativement l'information disponible pour le visiteur, tout en préservant au maximum le paysage intérieur du monument. Mais avant cela, il convient également de revoir la signalétique intérieure du Panthéon. Ainsi, il est nécessaire de mieux indiquer la crypte et ce dès l'entrée dans le monument. De la même manière, il convient de renforcer la signalétique dans la crypte, afin de permettre au visiteur de mieux se repérer entre les différentes galeries. Du reste, on ne pourra faire l'économie d'un enrichissement des panneaux expliquant les différentes peintures et sculptures de la nef. Cet enrichissement est à fournir tant du point de vue des contenus que de celui des langues dans lequel ce dernier est proposé. Afin de ne pas dénaturer le monument avec des panneaux nécessairement immenses si l'on veut y faire tenir de nombreuses informations dans de multiples langues, il paraît opportun de recourir aux outils numériques. Ainsi, une tablette numérique pourrait être disposée devant chaque monument ou peinture, sur laquelle le visiteur sélectionnerait la langue dans laquelle il souhaite voir s'afficher les explications proposées.

Précisément, au plan des outils numériques, plusieurs expériences conduites récemment dans des monuments ou des musées en France et à l'étranger pourraient être adaptées au cas du Panthéon.

En premier lieu, il serait pertinent de créer une application pour *smartphones* et tablettes, compatible avec les principaux systèmes d'exploitation utilisés sur le marché (iOS, Android, Windows Phone, Linux...). Le Panthéon de Rome offre un exemple réussi d'application mobile permettant un complément utile à la médiation disponible sur place. En effet, l'application *iVIEW Pantheon* propose un plan du monument, ainsi que des explications ciblées (sur le modèle de l'audio-guide) sur tel ou tel point d'intérêt. En outre, des vidéos explicatives sont proposées pour enrichir la visite. Disponible en italien et en anglais – des versions française, allemande et espagnole sont en cours de réalisation, cette application ne requiert pas de connexion à Internet une fois qu'elle est téléchargée. On pourrait envisager la réalisation d'un produit semblable au Panthéon, à Paris.

En outre, l'exemple du *Panteão Nacional* de Lisbonne pourrait nous inspirer dans la présentation des personnalités inhumées dans la crypte, afin de remplacer les kakémonos actuellement proposés. À Lisbonne, chaque tombe est présentée par un panneau très succinct, bilingue (portugais et anglais), brossant à grands traits le portrait de la personnalité honorée. Puis, en retrait des caveaux, des livres numériques – bilingues également – ont été installés qui délivrent des biographies illustrées bien plus complètes. Ainsi, quatre à dix personnalités sont présentées dans un même livre numérique, à l'utilisation très simple et instinctive, ce qui permet une économie d'espace certaine, tout en délivrant bien plus d'informations que celles contenues sur les kakémonos du Panthéon français. On notera également l'intérêt que présente la possibilité pour le visiteur de choisir les biographies qu'il lit. Cela rendrait la visite plus interactive, ce processus de sélection par le visiteur permettant un certain niveau d'appropriation des informations proposées.

Enfin, on pourrait envisager de mettre en place un dispositif mobile de réalité augmentée, tant sur le parvis du Panthéon qu'à l'intérieur de la nef, à l'instar de ce qui est

pratiqué au Château de Vincennes pour la visite du cabinet de travail de Charles V ou à l'abbaye de Cluny dont on peut virtuellement relever les ruines. Ce procédé consiste en une application à télécharger sur une tablette qui permet ensuite de « scanner » un élément de patrimoine pour en faire apparaître l'aspect reconstitué à une époque donnée. Une telle démarche serait tout à fait pertinente au Panthéon, vu l'histoire de ce monument et les modifications dans l'architecture et la décoration intérieure qu'il a connues. Ces modifications sont d'ailleurs suffisamment documentées pour permettre une reconstitution fidèle. Ainsi, en « scannant » le Panthéon avec une tablette depuis le parvis du monument, on pourrait le faire apparaître tel qu'il était avant la réalisation du tambour et de la coupole. Le visiteur pourrait également voir l'évolution de son fronton. Quant à la nef, il pourrait la faire apparaître au moment où le Panthéon était une église, ou encore telle qu'elle a été décorée pour les différentes cérémonies de « panthéonisation » qui ont eu lieu ces dernières années. De cette façon, il serait plus simple d'expliquer la composition générale du Panthéon, faite de strates laïques et religieuses.

Au total, la mise en œuvre de ces innovations permettrait une meilleure appropriation du monument par ses visiteurs, autant qu'un approfondissement significatif de sa connaissance par le grand public. Le tout opérerait sans céder à la tentation de recourir à l'aspect ludique, qui sied assez mal au rôle dévolu au Panthéon.

7^{ème} proposition

Expliquer l'histoire et les missions du monument par une installation de type scénographique et ouvrir la médiation culturelle aux visiteurs étrangers.

Outre l'idée évoquée *supra* de rendre accessible l'histoire du monument au plus grand nombre de visiteurs possible, il conviendrait également, dans une perspective cette fois-ci plus civique que pédagogique, d'en assumer clairement l'histoire et l'héritage. Une installation de type scénographique paraît indiquée pour ce faire, en plus des outils digitaux présentés plus haut. Il s'agit de tenir un discours honnête et clair sur les points qui peuvent susciter des interrogations de la part des citoyens venus visiter le Panthéon : pourquoi a-t-on gardé la croix sur le dôme et le Christ *pantocrator* dans la nef ? Pourquoi n'y a-t-il que si peu de femmes honorées au Panthéon ? Toutes ces questions méritent des réponses sans détour qui doivent être délivrées dans la médiation culturelle disponible dans la nef. En effet, il ressort tant des entretiens que des enquêtes menées auprès du public du Panthéon que ce n'est pas tant la présence de la croix qui dérange, mais l'absence d'explications à son sujet.

En outre, cette installation de type scénographique pourrait être complétée par une frise chronologique situant dans le temps les noms des personnalités honorées au Panthéon. Ces aménagements renforceraient l'intérêt d'une visite au Panthéon : au-delà du seul culte des « grands Hommes », le visiteur y enrichirait sa culture personnelle.

Parallèlement, à considérer que le Panthéon est le lieu incontournable de la promotion et de la diffusion des valeurs de la République, il pourrait être envisagé d'en faire également un lieu d'exposition des principaux symboles de notre régime, *a fortiori* puisque notre devise n'y est pas inscrite : la nef du Panthéon ne devrait-elle pas être le lieu où exposer le drapeau tricolore, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi qu'un exemplaire scellé de la Constitution ?

Tous ces éléments contribueraient à renforcer le rôle de vecteur de la culture républicaine que le Panthéon devrait être amené à jouer dans les prochaines années, sans en faire nécessairement un « Musée de la République », souhaité par certains, mais dont la conception et la réalisation se heurteraient à des obstacles de tous ordres suscitant des débats en compromettant la bonne fin.

En outre, la culture républicaine étant porteuse de valeurs que la France veut universelles depuis la Révolution, il paraît par ailleurs nécessaire d'ouvrir *toute* la médiation

culturelle aux visiteurs étrangers, que ce soit la signalétique d'orientation dans le monument, mais aussi les explications délivrées dans l'installation de type scénographique qui vient d'être décrite. Il serait incohérent de limiter le message républicain aux seuls visiteurs français et de créer une dualité entre les visiteurs du Panthéon, séparant d'un côté les visiteurs français et, de l'autre, les visiteurs étrangers pour lesquels la visite ne se limiterait alors plus qu'à descendre dans la crypte pour s'imprégner de l'esprit des quelques «grands Hommes» de dimension internationale qui s'y trouvent.

Du reste, il semble incongru, dans un contexte de globalisation touristique, qu'un monument inscrit sur tous les parcours des guides étrangers ne propose pas davantage de médiation en langues étrangères, surtout quand 70% des visiteurs dudit monument ne sont pas français. Dès lors – et les technologies digitales sont un précieux auxiliaire – il convient de mettre en œuvre une politique de traduction systématique des informations du parcours de visite, dans une pluralité de langues allant de l'anglais au mandarin, en passant par l'allemand, l'espagnol ou l'italien.

8^{ème} proposition

Procéder à une refonte complète de l'action éducative proposée au Panthéon.

Enfin, une politique ambitieuse de renforcement et de renouvellement de la médiation culturelle offerte au Panthéon passe nécessairement par la refonte complète de l'action éducative proposée dans ce monument. Si l'on peut regretter que l'allègement des programmes scolaires d'histoire au lycée ait fait disparaître l'une des rares occasions explicites de permettre aux enseignants d'évoquer le Panthéon⁹, il n'en reste pas moins que le Panthéon doit être à même de répondre à la demande d'enseignants qui souhaiteraient faire visiter le monument à leurs classes. Actuellement, le service éducatif repose essentiellement sur une seule personne, partageant son temps avec un autre monument du Centre des monuments nationaux. À l'avenir, il conviendrait d'étoffer ce service par le recrutement d'une à deux personnes supplémentaires. En outre, le Panthéon ne dispose pas de locaux suffisants pour assurer un hébergement pérenne de ce service, ainsi que l'accueil des classes et l'exploitation des ressources documentaires présentes dans les réserves du Panthéon. La solution à cette difficulté pourrait passer, à titre au moins provisoire, par la location de locaux au voisinage du monument. Une fois ces problèmes résolus, le nouveau service de l'action éducative pourrait proposer davantage d'activités aux classes, en amont, pendant et après leur visite du monument, mais aussi mettre à disposition des enseignants des ressources documentaires. Du reste, il serait plus facile de signer des conventions avec les établissements scolaires de région parisienne, comme cela a été fait avec le lycée Henri IV ces dernières années. L'objectif serait alors d'étendre le dispositif à davantage d'établissements, et en particulier à ceux des Zones d'éducation prioritaire, qui disposent simplement pour le moment de tarifs spécifiques pour faire visiter le Panthéon par leurs classes.

⁹ Il s'agissait du thème « Lecture du patrimoine d'une ville » dans le programme d'histoire de terminale ES/L. Parmi les études possibles (Jérusalem, Rome ou Paris), celle sur Paris était propice à une analyse du Panthéon d'autant plus que les ressources d'accompagnement proposées aux enseignants y faisaient explicitement référence.

La médiation culturelle à distance, une nécessité pour renforcer le lien entre le Panthéon et ses visiteurs

9^{ème} proposition

Permettre au visiteur de prolonger sa visite grâce à des modules complémentaires en ligne.

En sus de la médiation culturelle sur place, il serait bon de permettre au visiteur de prolonger sa visite au Panthéon, grâce à des modules complémentaires en ligne. Pour cela, on peut envisager de donner au visiteur la possibilité de mémoriser, grâce à un *flashcode* ou à la technologie *NFC*¹⁰, des points d'intérêt dans le monument. Ainsi, le visiteur pourrait, une fois sorti du Panthéon – sauf à considérer que l'on y installe directement des bornes d'accès à Internet par le *WI-FI* – accéder à différentes explications sur les points d'intérêt qu'il a mémorisés dans le monument.

Par exemple, un visiteur particulièrement féru de peinture souhaite, au cours de sa visite, en savoir plus sur la vie et les autres œuvres des artistes ayant décoré les murs de la nef. Toutefois, toutes ces informations ne peuvent être exposées directement dans le Panthéon, tant par manque de place que parce qu'elles y seraient parfois hors-sujet. Pour permettre au visiteur, malgré tout, d'en savoir plus, une borne *NFC* (ou un *flashcode*) est disposée devant la fresque *Sainte-Geneviève veillant sur Paris*, de Pierre Puvis de Chavannes (1898). Le visiteur passe son téléphone ou sa tablette devant la borne (ou scanne le *flashcode*). Cette action est enregistrée dans l'application de visite du Panthéon que le visiteur aura au préalable téléchargée sur son appareil. Une fois sorti du Panthéon, le visiteur se connecte à Internet avec son téléphone ou sa tablette et, à partir de la liste des points d'intérêt qu'il aura scannés durant sa visite, il accède à toute une série de contenus sur le site Internet du Panthéon. Cela vaut pour les fresques de Puvis de Chavannes, mais peut également être envisagé pour les monuments présents dans la nef, les tombes de la crypte ou encore les atours extérieurs du Panthéon (fronton...).

Ainsi, les visiteurs du Panthéon vivent deux fois l'expérience du monument : la première, sur place, et la seconde, une fois sortis, que ce soit chez eux, dans les transports en commun ou dans un jardin public. Une telle démarche renforcerait sensiblement le lien entre les visiteurs et le Panthéon, tout en apportant une plus-value considérable à la quantité et à la qualité de la médiation culturelle disponible pour ce monument.

10^{ème} proposition

Créer un site de contenus propre au Panthéon, incluant un module de visite virtuelle.

Pour parvenir à cette double expérience de visite, il est nécessaire de créer un site Internet de contenus propre au Panthéon, incluant un module de visite virtuelle.

En effet, le site Internet actuel du Panthéon, qui est en fait un mini-site hébergé sur le portail du Centre des monuments nationaux, ne délivre que peu d'informations de nature historique, architecturale ou artistique. Il semble donc qu'on ne puisse faire l'économie d'une

¹⁰ Un *flashcode* (ou *QRcode*) est une sorte de code-barres que l'on scanne au moyen d'un *smartphone* ou d'une tablette tactile et qui permet d'accéder à un site internet (via un lien hypertexte). La technologie *NFC* (*near field communication*, ou communication en champ proche) est un dispositif de communication sans contact entre une borne et un périphérique mobile (*smartphone*, tablette numérique...). Fondé sur un principe proche de celui du *flashcode*, le système *NFC* permet, entre autres, à l'utilisateur d'accéder à des informations sur un site Internet en faisant simplement passer son périphérique mobile devant la borne (ni besoin de scanner un code-barres, ni de contact entre les appareils).

refonte globale de ce dernier. Le nouveau site devrait alors prévoir tant des informations pratiques que des éléments de compréhension du monument. On peut envisager d'y produire des biographies complètes des personnalités honorées au Panthéon, mais aussi d'étayer ces dernières d'informations relatives au contexte de leur « panthéonisation » avec, le cas échéant, les vidéos des cérémonies. En outre, ce site devrait également permettre aux internautes de consulter des pages sur l'architecture du Panthéon tout comme sur son programme pictural et sa statuaire et des programmes sur les valeurs de la République, à des fins pédagogiques.

Parallèlement, il paraît opportun d'intégrer à ce nouveau site un module de visite virtuelle, fondé sur une technologie immersive, afin de rendre le Panthéon accessible aux personnes ne pouvant se rendre à Paris, ou même à celles s'y étant déjà rendues de compléter leur visite ou de la faire partager à leurs proches n'ayant pas fait partie du voyage. Un tel outil donnerait par ailleurs une très forte visibilité au monument et en assurerait donc une sorte de publicité permanente.

Au total, une forte synergie peut être dégagée entre la médiation culturelle délivrée sur place, au Panthéon, et celle consultable à distance. Cette synergie contribue à renforcer le lien entre les citoyens et les Panthéon.

La nécessité de délivrer des contenus objectifs

Néanmoins, ce travail de médiation culturelle sans précédent sur le Panthéon nécessite de recourir à des contenus objectifs, loin de toute récupération politique, afin d'éviter au Panthéon d'être la victime d'une polémique du même ordre que celle qui avait eu lieu au sujet de la Maison de l'Histoire de France et qui avait porté sur le risque de voir une autorité politique écrire une sorte d'histoire officielle de la France.

11^{ème} proposition

Mettre en place un comité de pilotage scientifique pluraliste des activités du monument (à l'exception des hommages).

C'est pour cette raison qu'il est également proposé de mettre en place un comité de pilotage scientifique pluraliste des activités culturelles et pédagogiques, en dehors de tout hommage, du monument. Ce comité aurait pour mission de traiter la question des contenus explicatifs disponibles sur les différents supports de médiation culturelle relatifs au Panthéon. Son but serait d'en assurer l'objectivité et le caractère scientifique. Par ailleurs, une fois cette tâche accomplie, le comité pourrait disposer d'un avis consultatif sur les manifestations (hors manifestations officielles) se déroulant au Panthéon : expositions temporaires, activités culturelles... Quant à sa composition, le comité pourrait être composé de personnalités qualifiées, qu'elles soient issues du champ universitaire, notamment de la discipline historique, ou du champ associatif, afin de porter un regard éclairé sur le monument, à l'aune d'enjeux tant pédagogiques que patrimoniaux ou civiques.

Produire une activité culturelle de qualité

Pour finir, la troisième piste dans laquelle le Centre des monuments nationaux pourrait s'engager afin de rendre son attractivité au Panthéon et lui faire connaître une notoriété accrue est celle de la production d'une activité culturelle de qualité. L'intérêt de cette piste, complémentaire des deux autres, est qu'en plus de rendre sa lisibilité au Panthéon, elle contribue à en faire un monument dans lequel on revient et duquel on tire une expérience différente de celle vécue dans d'autres lieux.

En effet, faire venir et revenir les visiteurs au Panthéon est un enjeu central. D'après les chiffres de l'enquête commandée par la Direction de la politique des publics du Ministère de la Culture et de la Communication, plus de 85% des visiteurs du Panthéon sont des primo-visiteurs. Cela révèle la difficulté du Panthéon à fidéliser ses visiteurs, d'autant plus que, toujours d'après la Direction des publics, près de 50% des visiteurs du monument s'y sont rendus dans un acte spontané, le jour-même de la visite. La programmation régulière d'une activité culturelle de qualité contribuerait à lutter contre ces phénomènes en invitant les visiteurs à planifier leur venue au Panthéon, à la préparer, mais aussi et surtout à accentuer la fréquence de leurs visites.

12^{ème} proposition

Poursuivre la politique d'expositions temporaires et l'enrichir par la mise en avant régulière d'une personnalité honorée au Panthéon, de périodes de l'histoire ou d'idées républicaines.

Dans cette optique, il semble opportun de poursuivre la politique d'expositions temporaires menée au Panthéon ces dernières années. Après une exposition sur Jean-Jacques Rousseau tenue dans l'enceinte de la nef en 2012, une exposition sur Jacques-Germain Soufflot vient de débiter, au même endroit. L'intérêt de maintenir ce type d'expositions au Panthéon est manifeste, en plusieurs niveaux d'analyse. Tout d'abord, les expositions font l'objet d'un affichage publicitaire qui, indirectement, place le Panthéon dans la lumière, en dehors de cérémonies d'hommages. De plus, les expositions enrichissent la visite du monument : non seulement le visiteur peut venir observer l'hommage que la République rend à ses « grands Hommes », mais il dispose par ailleurs d'une information ciblée de qualité sur tel ou tel aspect du Panthéon, ou telle ou telle figure.

À ce titre, il est également proposé de mettre en lumière, de façon très régulière, une ou plusieurs figures honorées au Panthéon à travers un affichage spécifique et une exposition, que celle-ci soit physique ou même numérique, dans l'enceinte du Panthéon. Les occasions ne devraient pas manquer au cours des prochaines années. Ainsi, si l'année 2013 correspond au tricentenaire de la naissance de l'architecte du bâtiment qui est devenu le Panthéon, on ne pourra passer à côté du centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès en 2014 – en sus de l'exposition qui se tiendra aux Archives nationales. De la même façon, on pourrait célébrer le rayonnement de la science française en 2015, en s'appuyant sur l'attribution de la médaille Hughes à Paul Langevin en 1915. Enfin, le cent cinquantième anniversaire de la naissance de Marie Curie en 2017 paraît incontournable, *a fortiori* car il permet de mettre en valeur la seule figure féminine entrée à cette heure au Panthéon pour ses mérites propres. De telles opérations ciblées sur telle ou telle figure du Panthéon renforceraient la connaissance qu'ont les citoyens du parcours de ces personnalités, tout en réactivant des modèles d'incarnation des valeurs de la République. Cette œuvre de pédagogie, sans endoctrinement aucun, et qui peut s'accompagner de la tenue de colloques et de rencontres autour de ces personnages, des valeurs qu'ils véhiculent, et même au sujet d'autres périodes de l'histoire, paraît salutaire dans l'optique de rendre son attractivité au Panthéon et d'en faire un lieu vivant.

13^{ème} proposition

Renforcer la programmation de spectacle vivant au Panthéon, par le biais de l'éloquence et de la musique.

Précisément, cette quête consistant à faire du Panthéon un lieu qui vit passe par le renforcement de la programmation de spectacles vivants dans l'enceinte du temple des « grands Hommes ». S'il est un monument français qui soit intimement lié à l'art oratoire et à l'éloquence, c'est bien le Panthéon. Même les plus jeunes de nos concitoyens ont en tête les mots d'André Malraux, prononcés à l'occasion de la « panthéonisation » de Jean Moulin en

1964. La nef du Panthéon serait alors un lieu idéal pour proposer au public des lectures des œuvres et discours des « grands Hommes » honorés au Panthéon. C'est précisément ce qui a commencé d'avoir lieu, depuis le 17 septembre, avec le cycle de lectures « Mots nus », en partenariat avec la Comédie Française. En attendant de parvenir à un certain rééquilibrage des hommages rendus aux femmes au Panthéon, les lectures du cycle « Mots nus » permettront de mettre en valeur les œuvres d'écrivaines et penseuses de premier plan qui ont marqué la France comme George Sand, Colette ou Olympe de Gouges. On peut également envisager de jouer de la musique au Panthéon, sous réserve de surmonter les difficultés posées par l'acoustique ingrate de la nef.

Au final, produire une activité culturelle de qualité au Panthéon contribuera à rendre son attractivité au monument qui deviendra alors un point de repère dans la programmation culturelle parisienne. Du reste, cela permettra au Panthéon de donner l'image d'un lieu vivant d'incarnation des valeurs de la République. Pour atteindre ce dernier objectif, on veillera également à utiliser davantage le monument dans le calendrier des cérémonies républicaines, sans le cantonner aux seules célébrations de « panthéonisations ».

Chapitre Deux

Utiliser davantage le monument dans la vie de la République

Si l'on veut que le Panthéon soit un centre vivant de promotion et de diffusion des valeurs de la République, il est souhaitable qu'il soit davantage utilisé par les autorités dans le calendrier des célébrations républicaines. Les hommages ponctuels susceptibles d'être rendus à telle ou telle personnalité déjà inhumée dans la crypte du monument ne suffisent pas à satisfaire ce souhait, d'autant plus que ce type de cérémonie se tient à une fréquence assez irrégulière et qu'il est peu suivi par le grand public. Or, il est possible d'inscrire à nouveau le Panthéon sur l'agenda des cérémonies républicaines. Plusieurs pistes peuvent être envisagées en ce sens.

Une première piste à explorer eût pu être celle d'une visite du Président de la République au Panthéon le jour de son investiture, afin de procéder à un hommage ciblé ou collectif aux grandes figures ayant incarné la République dont il devient, ce jour, garant des institutions et des valeurs. Chacun garde en mémoire la démarche entreprise par François Mitterrand, le 21 mai 1981. Le jour de son investiture, après la passation de pouvoir avec son prédécesseur, la proclamation officielle des résultats de l'élection présidentielle, la remise du Grand collier de la Légion d'Honneur, la réception des honneurs militaires, l'hommage au Soldat inconnu et la visite à la Mairie de Paris, le nouveau Président de la République s'était rendu au Panthéon. Après avoir remonté à pied la rue Soufflot, accompagné de la foule, le Président s'était détaché de cette dernière pour se rendre, seul, à l'intérieur du Panthéon. Une fois dans la crypte, il avait déposé une rose sur la tombe de Jean Moulin, puis sur celles de Victor Schoelcher et de Jean Jaurès. Il s'était livré à un moment de recueillement sur chacune de ces sépultures. Cette cérémonie avait été filmée et diffusée en direct à la télévision.

Un tel geste, tellement singulier que le souvenir en est resté, semble difficile à reproduire. L'on ne voit pas, surtout, comment l'imposer alors que les cérémonies d'investiture du Président de la République ne font l'objet d'aucun descriptif officiel que, fort légitimement, tout nouveau président élu souhaite imprimer sa marque propre à son entrée en fonctions. Il ne semble donc pas approprié de suivre cette piste.

La Fête nationale

On peut également envisager de donner au Panthéon une visibilité annuelle, à travers une cérémonie marquante ayant lieu tous les ans à la même date. S'il était paru, dans un premier temps, assez tentant de choisir la date du 4 septembre, date de proclamation de la République en 1870, un bref regard sur les inconvénients soulevés par ce choix suffit à s'en détourner : cette date du 4 septembre passe relativement inaperçue dans la mémoire collective. Du reste, il n'est pas possible d'ajouter un jour férié à notre calendrier. Or, si l'on veut donner de l'audience à une cérémonie annuelle qui se tiendrait au Panthéon, il paraît nécessaire que ce jour soit chômé. Par conséquent, le jour férié qui incarne le plus la République et ses valeurs semble bien être celui de la Fête nationale, le 14 juillet.

14^{ème} proposition

Organiser une cérémonie au Panthéon le jour de la Fête nationale.

Au préalable, précision doit être faite que cette cérémonie ne se substituerait en aucun cas au défilé militaire des Champs-Élysées. Mais on pourrait envisager de donner un pendant civil à ce défilé avec une cérémonie ayant lieu au Panthéon. En effet, depuis la suppression de la *garden party* de l'Élysée en 2010, la célébration de la Fête nationale par les plus hautes autorités du pays paraît exclusivement militaire, quand des bals populaires ont lieu en présence des maires dans toutes les villes de France. Une cérémonie au Panthéon serait l'occasion, pour le Président de la République, de fleurir une fois par an les tombes, les inscriptions et les monuments des personnalités qui y sont célébrées, dans une manière autant de respect dû aux morts que d'hommage aux valeurs qu'ils ont incarnées. Le rituel de cette cérémonie qui, idéalement, aurait lieu avant le défilé des Champs-Élysées, pourrait également faire une plus

grande place aux volontaires du service civique, lesquels ont déjà été mis en valeur pour la première fois le 14 juillet 2013. Enfin, afin de lier la cérémonie au Panthéon et le défilé militaire, lequel marque le lien qui unit l'Armée à la Nation, des troupes pourraient être présentes sur la place du Panthéon. Bien entendu, il conviendrait que le public puisse assister à cette cérémonie, depuis la rue Soufflot.

Si l'organisation déjà complexe des cérémonies du 14 Juillet ne permettait pas de laisser place à une telle cérémonie, et s'il n'était pas possible non plus de l'organiser le 13 Juillet au soir, ce qui constituerait un préambule à la célébration de la Fête nationale, une manifestation publique d'une certaine ampleur pourrait prendre place au Panthéon, dont l'accès serait gratuit pour l'occasion. Cette manifestation pourrait prendre alors un caractère culturel et festif marqué, dans des limites compatibles avec les caractéristiques du monument et les contraintes budgétaires du moment.

Les hommages nationaux

Parallèlement, on peut imaginer une forme de cérémonies dont la tenue serait plus irrégulière et ponctuelle, celle des hommages rendus à des personnes récemment décédées.

15^{ème} proposition

Ajouter le Panthéon à la liste des lieux où peut être rendu un hommage à une personnalité récemment décédée, dans un rituel distinct de celui de la « panthéonisation ».

Actuellement, la plupart des hommages nationaux rendus à une personnalité récemment décédée se tiennent à l'Hôtel des Invalides. Il est vrai que le cadre en est particulièrement propice puisque le bâtiment dispose d'une magnifique Cour d'Honneur qui peut accueillir un large public. Du reste, c'est le lieu idéal pour rendre les honneurs militaires aux dignitaires à qui ils sont dus.

Toutefois, le lien entre les honneurs militaires et les personnalités que l'on sera amené à honorer par un hommage national pourrait, à terme, paraître plus ténu, dès lors qu'il s'agira de personnalités n'ayant jamais connu de conflit, ni eu de contact avec l'institution militaire. Par conséquent, on pourrait envisager de rendre cet hommage national au Panthéon, au cours d'une cérémonie distincte de la « panthéonisation ». Même si l'usage veut qu'on passe aux Invalides, tandis qu'on entre au Panthéon, il ne faudrait pas exclure ce lieu de la liste des espaces où rendre un hommage national. Afin d'éviter toute confusion – cette cérémonie ne doit en aucun cas devenir une antichambre d'une « panthéonisation » ultérieure ni faire office de candidature officielle du défunt – on veillera à définir un rituel de base très distinct de celui de la « panthéonisation ». Du reste, si le défunt mérite les honneurs militaires, alors la cérémonie d'hommage national devra se tenir aux Invalides, mais on peut envisager de proposer une veillée funèbre de la dépouille du défunt dans la nef du Panthéon, le jour avant l'hommage, si la famille le souhaite. Des précédents illustres existent en ce sens, notamment celui du Président Raymond Poincaré. Pour éviter cependant toute ambiguïté, il serait sans doute préférable que de telles manifestations aient lieu en dehors de la présence du corps du défunt.

Pour finir, on pourrait procéder à ce type d'hommage à des personnalités étrangères ayant incarné les valeurs universelles portées par la France. En effet, leur nationalité étrangère ne serait en aucun cas un obstacle, dans la mesure où cette cérémonie ne correspondrait pas à un transfert de restes de la personne en question. Si cet hommage devait être l'occasion de l'apposition d'une plaque pour en conserver le souvenir, l'on serait ramené à la question des hommages qui sera examinée plus bas.

Les visites d'État de chefs étrangers

Au-delà de cet éventuel hommage à une personnalité étrangère au Panthéon, il conviendrait d'envisager ce dernier comme une vitrine de nos valeurs lors des visites d'État de chefs étrangers.

16^{ème} proposition

Proposer de façon systématique l'inscription d'une visite au Panthéon au programme des visites d'État des chefs étrangers.

Le modèle français et ses valeurs ont, depuis la Révolution française, une vocation universelle et la France est encore aujourd'hui présentée par de nombreux pays étrangers comme le pays des Droits de l'Homme. Par conséquent, il serait bon de permettre aux chefs d'État visitant notre pays de se rendre au Panthéon, lieu qui symbolise les valeurs de notre pays, de la même façon que ces derniers sont systématiquement conduits sur la tombe du Soldat inconnu. La présence de chefs d'État étrangers au sein du Panthéon renforcerait ainsi tant son rôle de promotion des valeurs universelles de la France que sa visibilité internationale. Remarquons d'ailleurs que lors de deux visites récentes de chefs d'État étrangers – il s'agissait du Président de la République d'Irlande et du Président de la République polonaise – ces deux derniers ont explicitement demandé à se rendre au Panthéon. La presse de leurs pays a d'ailleurs relayé ces visites.

Une telle visite nécessite tout de même de porter une attention particulière au protocole. Or, en termes d'espace, la place du Panthéon est suffisamment grande pour accueillir quatre compagnies militaires, ce qui sied à la réception de chefs d'État¹¹. Si les honneurs militaires étaient rendus dans la nef même du Panthéon, quelques sections des compagnies présentes sur la place pourraient y entrer. L'acoustique du Panthéon ne permet guère de jouer de la musique militaire en son sein, mais il est malgré tout possible d'y faire résonner un tambour pour les sonneries réglementaires, de même que les hymnes de la France et du pays hôte peuvent être chantés par le chœur de l'Armée, ce qui, au plan strictement protocolaire, équivaut à en jouer la mélodie.

Au total, les occasions ne manquent pas de donner au Panthéon une réelle visibilité et de le rendre plus animé. On pourrait d'ailleurs soutenir l'idée complémentaire d'y tenir des rassemblements ou des manifestations républicaines spécifiques, comme la tenue de cérémonies de naturalisation. De cette façon, le Panthéon s'inscrirait davantage dans le paysage symbolique des Français, ce qui – on peut l'espérer – pourrait susciter un cercle vertueux conduisant à des visites plus nombreuses du monument par ces derniers. Mais l'événement qui permet au Panthéon de témoigner toute l'étendue de sa puissance symbolique et évocatrice des valeurs de la République demeure la « panthéonisation ». C'est pourquoi le chapitre trois rassemble un ensemble de propositions allant dans ce sens.

¹¹ Ainsi que nous l'a confirmé le cabinet du Gouverneur militaire de Paris, après une étude conduite sur les lieux mêmes.

Chapitre Trois

Décerner les honneurs du Panthéon

Les entretiens menés dans le cadre de la mission ont montré que pour une très grande majorité des personnalités rencontrées, la meilleure manière de mettre le Panthéon en valeur est de lui faire remplir sa mission fondamentale et donc de perpétuer la tradition des hommages solennels qui y sont rendus à des personnalités éminentes. La forte participation à l'enquête ouverte sur Internet montre, avec toutes les réserves d'interprétation des résultats de cette enquête, que ce sentiment est sans doute partagé par une majorité de Françaises et de Français. Il serait d'ailleurs assez paradoxal, pour ne pas dire incohérent, de prétendre que le Panthéon est en mesure, au travers de l'exemple des personnages illustres auxquels un hommage y est rendu, de jouer un rôle important dans la formation du sentiment républicain à destination de toutes celles et de tous ceux qui, aujourd'hui, recherchent des modèles historiques d'engagement au service de la collectivité et de cesser de mettre en évidence de tels modèles : ce serait au fond remettre en cause la pertinence des valeurs de la République aux yeux des générations contemporaines, et cela irait par conséquent à l'encontre du but fixé par la lettre de mission.

Mais si ce principe est communément partagé, sa mise en œuvre n'en soulève pas moins un nombre relativement élevé de questions de divers ordres. Comme la réponse apportée à un certain nombre de ces questions est susceptible d'éclairer, sinon d'orienter, les décisions prises à la suite de la remise du présent rapport, elles seront examinées en préalable aux propositions nominatives proprement dites.

Réflexions préalables

Dans quel cadre juridique se situe-t-on ?

L'encadrement juridique des honneurs du Panthéon est aujourd'hui minimal. Prérogative régaliennne du chef de l'État, la décision est prise par un décret en conseil des ministres ; suivant les cas, ce décret vise ou non un décret très ancien, pris le 26 mai 1885 à la suite de la mort de Victor Hugo, qui a rendu le Panthéon à sa vocation de lieu d'hommages républicains et a ordonné l'inhumation de l'auteur de la *Légende des Siècles*. Ni ce texte, ni aucun autre ne fixe le moindre critère à remplir, la moindre condition à respecter (sauf, implicitement, celle d'être décédé puisque, dans l'économie du texte de 1885 seules les personnalités recevant des funérailles nationales pouvaient être admises au Panthéon ; cette condition n'est au demeurant pas remplie pour les Justes de France), non plus qu'aucune procédure à respecter. Tout le régime juridique des « panthéonisations » repose donc sur des règles non écrites, héritées de la tradition.

Faut-il profiter de la réflexion ouverte par le présent rapport pour changer cet état de choses et pour codifier, dans le fond comme dans la forme, les honneurs du Panthéon ? Nous ne le pensons pas, dans la mesure où ces honneurs sont rendus au nom de la Patrie par le Président de la République qui, dans la lettre comme dans l'esprit de la Constitution du 4 octobre 1958 est la seule autorité qualifiée pour le faire et où, surtout, la codification dans un texte nouveau des critères à remplir pour en bénéficier se traduirait par de grandes difficultés de formalisation de ces critères. Les règles non écrites actuelles sont, sinon présentes à l'esprit de tout le monde, du moins comprises par tout un chacun, et aucun hommage rendu au Panthéon depuis Victor Hugo n'a véritablement semblé s'en écarter : l'on peut même dire, pour s'en féliciter, que la continuité a été remarquable. Les figer n'apporterait rien de mieux, et ne ferait que rendre plus difficile l'ajustement à l'évolution des mentalités et des sensibilités.

À défaut de codifier les critères de la décision présidentielle, l'on pourrait se demander s'il n'y aurait pas lieu de l'assortir d'un certain nombre de consultations préalables, facultatives ou non, qui pourraient l'éclairer. En particulier, l'on pourrait se demander s'il ne serait pas utile de créer une sorte de conseil scientifique de haute tenue, mêlant des personnalités de haut niveau issues du monde politique, de la société civile et des milieux intellectuels, qui pourrait faire au Président de la République toute proposition sur les honneurs du Panthéon, et que le chef de

l'Etat pourrait consulter lorsqu'il se propose de les décerner à une personnalité déterminée. Bien qu'une telle institution, qui nous a été recommandée par plusieurs interlocuteurs, s'inspire d'un souci légitime de concertation, nous ne la proposerons pas : de par leur nature même, de par les finalités qu'ils poursuivent, les honneurs du Panthéon ne sont pas comparables à une décision administrative classique. Il doit rester loisible au chef de l'Etat de déterminer lui-même les consultations auxquelles il entend procéder. Et l'on conçoit mal, sur un sujet pareil, qu'apparaisse un risque de désaccord entre le Président de la République et un organisme dont l'avis peinerait à rester secret.

17^{ème} proposition

Modifier le décret de 1885 relatif aux hommages au Panthéon pour y mentionner la possibilité de transférer des femmes au Panthéon.

Cela étant posé, un point mériterait sûrement une réécriture partielle du décret de 1885 qui est ainsi rédigé :

Article premier – Le Panthéon est rendu à sa destination primitive et légale. Les restes des grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale y seront déposés.

Art. 2 – La proposition qui précède est applicable aux citoyens à qui une loi aura décerné les funérailles nationales. Un décret du président de la République ordonnera la translation de leurs restes au Panthéon.

Art. 3 – Sont rapportés le décret des 6-12 décembre 1851, le décret du 26 février 1806, l'ordonnance du 12 décembre 1821, les décrets des 23 mars 1852 et 26 juillet 1867, ainsi que toutes les dispositions réglementaires contraires au présent décret.

Art. 4 – Les ministres de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Conformément à l'esprit de l'époque, ce texte ne parle en effet que des « hommes ». Sans doute, faut-il entendre ce terme au sens générique, et le fait qu'il n'ait fait obstacle ni à la « panthéonisation » de Sophie Berthelot, ni surtout à celle de Marie Curie, tendrait à le confirmer. Il n'en reste pas moins que cette rédaction heurte la sensibilité actuelle et qu'au moment où l'opinion souhaite unanimement que la place des femmes au Panthéon soit revalorisée, il pourrait être envisagée de le modifier, ce qui permettrait au passage de supprimer la référence inutile aux funérailles nationales, qui pourrait se comprendre pour des hommages rendus dès la mort de l'intéressé, tel celui rendu à Victor Hugo, mais qui n'a plus aucun sens dans tous les autres cas.

Si le principe de cette modification était retenu, il pourrait être pris un décret sur le fondement de l'article 38 de la Constitution, dont l'article unique serait ainsi rédigé :

Article unique – Le décret du 26 mai 1885 susvisé est modifié comme suit :

- 1° À l'article premier, les mots « des grands hommes » sont remplacés par « des hommes et des femmes ».
- 2° La première phrase de l'article 2 est abrogée.

Y a-t-il une hiérarchie dans les honneurs de la République ?

Comme il a été indiqué plus haut, le Panthéon n'est pas le seul monument où la République rend hommage à des grandes figures de l'histoire de la France : d'autres nécropoles existent, auxquelles une valeur éminente est unanimement reconnue, comme en particulier les Invalides ou l'Arc de Triomphe, mais aussi le Mont-Valérien, la crypte de la Sorbonne etc.

Même si le Panthéon se voit reconnaître une valeur particulière, liée à son identification étroite aux combats livrés pour les valeurs inscrites dans la devise de la République ou pour les droits de l'homme, nous proposons de considérer que cette valeur n'est pas nécessairement prééminente, sauf à considérer que l'Empereur Napoléon I^{er} ou le Soldat inconnu font l'objet d'hommages de seconde catégorie, ce qui est bien sûr insoutenable.

Si l'on partage cette analyse, l'on s'abstiendra de s'interroger sur la nécessité d'un hommage, surtout par transfert de corps, de personnalités auxquelles la République rend déjà un hommage solennel en un lieu autre que le Panthéon. Dans ce cas, l'on renoncera à transférer Rouget de Lisle depuis les Invalides où il repose depuis 1915 à la suite de l'abandon du projet de transfert de ses cendres au Panthéon, ou une figure de la Résistance telle que Bertie Albrecht, qui repose parmi ses compagnes et compagnons dans la crypte du Mont-Valérien.

Quelle(s) forme(s) donner aux honneurs du Panthéon ?

C'est une question, ou plutôt un ensemble de questions complexes.

Actuellement, il y a trois formes d'hommages au Panthéon : la tombe, l'inscription (ou l'apposition d'une plaque) individuelle ou collective, le monument, lui-même individuel ou collectif¹². Les tombes sont de loin les plus nombreuses, qu'il s'agisse de celles de Voltaire et de Rousseau, situées à l'entrée de la crypte ou de celles des personnalités inhumées ultérieurement, la dernière étant Alexandre Dumas en 2002. Les inscriptions, pour leur part, se situent tant dans la crypte (les Justes de France, Aimé Césaire, mais aussi les morts des révolutions de 1830 et 1848, Toussaint Louverture et Louis Delgrès) que dans la nef (inscriptions aux écrivains combattants des deux guerres mondiales, inscriptions rendant hommage à Henri Bergson, Antoine de Saint-Exupéry ou encore au général Delestraint). Quant aux monuments, si l'on en trouve deux dans la partie basse du Panthéon (une statue de Voltaire dans la crypte et l'urne porphyrique monumentale de Gambetta dans les escaliers extérieurs qui conduisent à cette dernière), c'est principalement dans la nef que se situe la quasi-totalité d'entre eux : monuments à la Convention nationale, aux naufragés du *Vengeur du peuple*, aux héros de la Bataille de Valmy, « aux héros et morts inconnus » de la Première Guerre mondiale auquel répond le monument aux « artistes dont le nom s'est perdu », mais aussi, à la croisée du transept, les monuments « à la gloire des généraux de la Révolution », « aux orateurs et publicistes de la Restauration », « à Diderot et aux encyclopédistes » et, enfin, « à Jean-Jacques Rousseau ».

La première question à se poser est celle de savoir s'il y a, au sein même du Panthéon, une hiérarchie entre ces différentes formes d'hommages, et il est plus difficile d'y répondre qu'au deux ci-dessus.

¹² Pour en connaître la liste exhaustive, on se reportera à la recension réalisée en 2004 par le Haut comité aux célébrations nationales et qui est livrée à l'annexe 5 du présent rapport (tome II), à laquelle il convient d'ajouter les inscriptions en hommage aux Justes de France (2007) et à Aimé Césaire (2011), apposées postérieurement à la rédaction du rapport du Haut comité.

18^{ème} proposition

Affirmer qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les différents types d'entrée au Panthéon.

Il est en effet indéniable que la tombe (autrement dit le transfert des cendres) exerce sur les esprits un impact plus fort que celui de toute autre forme d'hommage : la vision du cercueil gravissant les marches et pénétrant dans la nef du monument, les mots dont elle peut s'accompagner (l'inoubliable « Entre ici, Jean Moulin... » d'André Malraux), la méditation sur la vie et la mort que toute sépulture est propre à inspirer, le culte qui peut s'y dérouler, tout cela frappe naturellement les esprits et doit être pris en considération, au-delà du fait que le Panthéon a précisément été conçu pour l'accueil des restes des grandes figures de l'histoire.

Il n'en demeure pas moins qu'à la réflexion, l'on ne doit pas établir de hiérarchie entre les différentes formes d'hommage, du moins entre les plus importantes d'entre elles : la tombe, l'inscription, le monument, et ce afin d'une part, de ne pas établir de hiérarchie entre les hommages et d'autre part, de tenir compte du fait que dans un grand nombre de situations une inhumation n'est pas possible, soit faute de corps (Saint-Exupéry ou, dans un autre ordre d'idées, les Justes de France), soit parce que le corps ne peut être déplacé (cas d'Aimé Césaire).

Ce point est extrêmement important sur le plan des hommages envisageables dans les années qui viennent.

En premier lieu, il paraît devoir rendre non prioritaire le transfert des cendres d'un certain nombre de figures qui se trouvent déjà honorées d'une autre manière au Panthéon : c'est notamment le cas de Denis Diderot, en l'honneur de qui un monument sculpté très important a été érigé dans la nef, à la croisée du transept nord-ouest ; ce monument semble suffisamment significatif pour ne pas rendre urgent un autre hommage qui, au demeurant, ne pourrait prendre la forme que d'une inscription faute de certitude sur l'authenticité des restes, et ce nonobstant le fait que Jean-Jacques Rousseau ait à la fois son monument dans la nef et son tombeau dans la crypte. Il va de soi que ce principe, auquel il est toujours loisible au Chef de l'Etat de faire exception s'il le juge nécessaire, ne saurait s'appliquer que lorsque l'hommage est, comme on vient de le dire, suffisamment significatif : il ne saurait concerner une simple mention du nom sur une plaque collective, souvent peu visible, comme celles qui citent, par exemple Maurice Genevoix ou Pierre Brosolette sur les plaques dédiées aux écrivains combattants des deux conflits mondiaux.

En second lieu, il rend possible de rendre des hommages à des personnalités dont le transfert des cendres n'est pas envisageable. Une perception plus nette de cette évidence aurait rendu possible un hommage à Albert Camus, si d'autres causes que le refus de ses héritiers d'exhumer sa dépouille du cimetière de Lourmarin ne s'étaient pas rencontrées. Aujourd'hui, l'on peut envisager sur cette base des hommages à des personnalités telles que George Sand, Clemenceau, ou éventuellement le général de Gaulle.

Il permet également de renouer avec une pratique abandonnée depuis la fin de la III^{ème} République, celle de l'élévation d'une statue ou d'un monument sculpté rendant hommage à une personnalité ou à un groupe de personnalités. Le Panthéon en compte déjà de très importants (voire *supra*). Reprendre cette pratique présenterait plusieurs avantages : elle permettrait de donner à certains hommages, notamment collectifs, plus d'envergure et de visibilité que l'apposition d'une plaque ; elle enrichirait la nef sans en dénaturer la perception ; elle ferait entrer la création contemporaine dans le monument, dont la place serait ainsi consacrée dans l'histoire de l'art ; introduisant un aspect de nouveauté au Panthéon, elle relancerait l'intérêt que ce monument suscite et pourrait y attirer de nouveaux publics.

Ces principes, s'ils sont retenus, amènent à se poser une deuxième question, plus délicate : dès lors que l'hommage peut parfaitement être rendu sous d'autres formes que le transfert des cendres, le moment n'est-il pas venu de renoncer à de telles cérémonies, qui donnent lieu à des rituels passablement macabres et qui ne correspondent plus forcément à la sensibilité de nos contemporains sur la mort, compliquant la perception du monument notamment par les plus

jeunes. Plusieurs personnalités rencontrées se sont explicitement exprimées en ce sens, certaines émettant même le vœu qu'en s'appuyant sur le fait que les deux derniers hommages rendus au Panthéon l'ont été sans transfert de cendres (les Justes de France et Aimé Césaire), le chef de l'Etat annonce à l'occasion des décisions prises à la suite du présent rapport l'abandon de cette forme d'hommage.

Après réflexion, une telle décision ne sera finalement pas proposée : les honneurs du Panthéon relèvent d'une logique d'appréciation au coup par coup, et il n'y a pas lieu de figer d'une manière arbitraire le pouvoir d'appréciation du Président de la République par une règle au surplus en contradiction avec la vocation principale du monument. C'est donc au chef de l'Etat qu'il revient de décider, pour chaque hommage, la forme qu'il doit revêtir, en fonction des volontés qui ont pu être exprimées par les intéressés ou par leurs ayants droits et de la sensibilité du moment.

Il est en tout cas fortement recommandé au Président de la République de respecter scrupuleusement les volontés exprimées par les personnalités susceptibles de faire l'objet d'un hommage ou par leurs ayants droits : il serait regrettable que, même souhaitée par une majorité de l'opinion, un transfert de dépouille se fasse à l'encontre de la position des personnes concernées en priorité, et ce d'autant que l'apposition d'une inscription ou l'érection d'un monument rend l'hommage possible.

Une troisième question, enfin, est celle du rituel des cérémonies, qui est accessoirement celle de leur coût.

Le rituel des cérémonies d'hommage au Panthéon varie à chaque fois ; il peut se dérouler à l'extérieur du monument, comme ce fut le cas pour Jean Moulin ou plus récemment pour Alexandre Dumas, ou à l'intérieur, comme pour les Justes de France ou Aimé Césaire. Dans l'hypothèse d'un transfert de cendres, ce rituel dérive fatalement de celui des funérailles ; pour les autres hommages, le déroulement est plus libre. Dans tous les cas, le discours occupe une place centrale, qu'il soit prononcé par le Président de la République lui-même, ou par une personnalité qu'il délègue à cette fin (André Malraux pour Jean Moulin, M. Jack Lang pour Monge, Condorcet et l'abbé Grégoire). Le discours cristallise en effet le message que l'hommage entend porter, le rend intelligible à tous, et joue donc à ce double titre un rôle fondamental.

La question de savoir s'il convenait de fixer une fois pour toutes un rituel type d'hommage au Panthéon a été posée à diverses reprises au cours des dernières années, en particulier lorsque la commande d'une étude a été passée en 1988 à un cabinet spécialisé en ingénierie culturelle, l'agence Ithaque. Dans son étude qui ne semble pas avoir été rendue publique mais que nous avons pu retrouver¹³, le cabinet proposait de créer un rituel pour les « panthéonisations » prévoyant notamment le port de l'habit ou de l'uniforme attendant aux fonctions des personnalités présentes lors du transfert (tenue d'académicien, robe universitaire...) et la création d'une formule rituellement prononcée lors de chaque cérémonie, sur le modèle du « Entre ici » d'André Malraux.

À dire le vrai, la question de la détermination d'un rituel type d'hommage au Panthéon paraît assez vaine : l'on voit bien que selon la forme de l'hommage, le nombre et le profil de la ou des personnes concernées, le rituel peut être amené à s'ajuster. Un tel rituel n'aurait même pas d'intérêt en termes de limitation des coûts de la cérémonie : ce coût, qui est incontestablement élevé (les derniers exemples en date se situent dans une moyenne à chaque fois supérieur à 1,5 millions d'euros) provient effectivement moins de l'accomplissement d'un certain nombre de gestes symboliques que de la nécessité de réaliser un investissement scénographique et technique, pour assurer en particulier la retransmission télévisée qui est, comme on le sait depuis l'hommage à Jean Moulin et comme le cabinet Ithaque l'a rappelé, indispensable pour donner à l'hommage l'audience que, sauf à perdre son sens, non seulement il mérite, mais encore dont il a besoin. La nécessité d'intervenir dans des délais rapprochés ne permet pas non plus à l'État de bénéficier de conditions avantageuses de la part des prestataires. Mais une cérémonie à la sauvette ou en catimini est incompatible avec l'idée d'une exaltation des valeurs républicaines à l'intention du plus large public. À terme la réalisation de certains travaux dans la nef (cf. *supra*) pourra sans doute exercer une influence modératrice sur le coût d'une cérémonie ;

¹³ Voir annexe 5 (tome II).

en attendant, la réduction de la charge budgétaire passera par l'exercice d'une certaine retenue dans l'ordonnancement de la cérémonie, la réduction du nombre d'hommages ou le desserrement des calendriers d'organisation mais pas par la rédaction d'un rituel-type.

Combien d'hommages y a-t-il lieu de rendre et selon quelle périodicité ?

La tradition française est extrêmement restrictive en termes d'hommages au Panthéon : toutes formes confondues, leur nombre est extrêmement réduit et ne couvre la totalité ni du champ chronologique, ni de l'espace thématique de l'histoire de la France. Face à ce constat, plusieurs attitudes seraient concevables.

La première serait de saisir l'occasion des décisions prises à la suite du présent rapport pour compléter les lacunes constatées en décidant une vaste campagne d'hommages portant sur un nombre significativement élevé (certains sont allés jusqu'à parler d'une centaine) de grandes figures aujourd'hui absentes du Panthéon. Cette formule présenterait sans doute quelques avantages : portant sur un nombre plus élevé de personnalités des deux sexes, elle rendrait, en apparence tout du moins, le choix plus aisé, et surtout elle permettrait de restituer au Panthéon avec plus d'exactitude la formidable diversité des personnalités de premier plan qui ont fait la France. Ces avantages ne sont qu'apparents : la France compte un tel nombre de génies que, même porté à un niveau aussi pharamineux que celui de la centaine, on serait confronté à nombre de difficultés.

En effet, la sélection de cette centaine de personnalités conduirait probablement le Président de la République à nommer un comité *ad hoc*, ce qui ne serait pas conforme avec les institutions de la V^{ème} République en diminuant sensiblement le caractère régalien du choix d'octroyer cet hommage à telle ou telle personne. Paradoxalement d'ailleurs, un hommage collectif de cette ampleur ne poserait qu'avec plus d'acuité la question des critères de choix des personnalités retenues et risquerait de déboucher une nouvelle fois sur l'écriture d'une histoire officielle de la France et de la civilisation française, ce qu'il y a lieu d'éviter absolument. En outre, on ne pourrait faire l'économie d'une réflexion sur les modalités d'une telle « panthéonisation » collective. Que l'on y procède par l'inscription de cent noms dans la nef, et la portée de la cérémonie serait limitée tant lesdits noms s'agrègeraient dans un *maelström* mémoriel confus. Que l'on fasse entrer à la file cent cercueils au Panthéon, et l'on imagine assez vite le ridicule d'une telle démarche. Quant à organiser de nombreuses cérémonies de « panthéonisation » au cours des prochaines années, on perçoit vite les limites de cette perspective.

Par conséquent, l'on propose de conserver la tradition d'un choix restreint et ponctuel de personnalités, le Panthéon ne visant pas l'exhaustivité, mais au contraire à la singularité dans l'excellence.

Un préalable : rendre hommage aux héroïnes de l'émancipation féminine

19^{ème} proposition

Renouer avec l'édification de monuments dans la nef en élevant un monument à toutes les héroïnes de l'émancipation féminine.

Le maintien de cette tradition d'un choix restreint ne doit pas pour autant masquer le déséquilibre criant qui s'est installé au fil des siècles quant à la représentation des femmes au Panthéon. Même si, pour des raisons qui seront exposées plus bas, il n'est pas proposé de panthéoniser une féministe en tant que telle, il est évident que le combat de ces femmes engagées dans la cause féminine est une lutte qui concerne la République tout entière,

puisqu'elle est celle de la conquête de l'égalité. Cette quête articule par ailleurs l'égalité avec les deux autres valeurs fondamentales du pacte républicain : la liberté – celle des femmes à disposer d'elles-mêmes – et la fraternité, puisqu'il ne peut y avoir de cohésion de la Nation lorsque l'une de ses moitiés maintient l'autre dans une situation de dépendance et d'infériorité. Aussi l'émancipation féminine en marche dans notre pays depuis la fin du XVIII^e siècle et qui se poursuit encore aujourd'hui, a-t-elle sa place au Panthéon.

C'est pourquoi il est proposé au Président de la République de faire réaliser, sur les crédits de la commande publique, une œuvre de création en hommage à toutes les héroïnes de l'émancipation féminine. Cette création devrait, à notre sens, permettre d'embrasser les différents aspects de cette émancipation : conquête des droits économiques et sociaux, conquête du suffrage... Ce monument pourrait accorder une place aux grandes et nombreuses héroïnes de cette lutte autour de la *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne* rédigée en 1791 par Olympe de Gouges, symbole particulièrement fort de la conquête des droits des femmes. Cette œuvre resterait exposée de façon permanente dans la nef du Panthéon. Outre la force du symbole que cette réalisation constituerait, cela permettrait également de renouer avec la tradition statuaire et décorative du Panthéon, abandonnée au cours du second vingtième siècle. Faire entrer l'art contemporain au Panthéon est aussi une manière de le rendre plus vivant et animé.

Ce groupe monumental aux héroïnes de l'émancipation féminine ne devra pas pour autant être perçu comme un solde de tout compte et permettre de recommencer à ne panthéoniser que des hommes. Mais il contribuera, au contraire, à mieux expliquer la longue absence de femmes au Panthéon et au rétablissement d'un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes.

Un calendrier des hommages associé à celui des commémorations nationales à venir

Les hommages au Panthéon ont une double vocation. D'une part, il s'agit de rendre compte d'un parcours exemplaire et d'honorer la personne concernée et les valeurs qu'elle incarne. D'autre part, ils permettent de commémorer les grands événements de la vie du pays. Il est apparu au cours des entretiens, mais aussi dans l'enquête de public conduite par le Crédoc, que le XX^e siècle est à privilégier, les événements ayant eu cours durant ce dernier permettant une meilleure projection de l'opinion publique et donc une meilleure appropriation des valeurs transmises par les exemples mis en avant. Au cours des prochaines années, trois grands temps de l'histoire de la République au XX^e siècle seront commémorés.

Le premier d'entre eux, entre 2014 et 2018, est celui du centenaire de la Première Guerre mondiale. Plus que de mettre en valeur un bellicisme et un nationalisme de mauvais aloi, cette commémoration sera celle de la déchirure que le premier conflit mondial a causée au pays et à son tissu social. Ce pourra être l'occasion d'insister sur l'engagement de la République pour y faire face, mais aussi sur le rôle que, au-delà des soldats eux-mêmes, auxquels de très nombreux hommages sont d'ores et déjà rendus, des femmes et des hommes remarquables ont joué pour alimenter l'effort de guerre, résister à l'épreuve morale et maintenir la cohésion nationale.

Toujours en 2014 – et cela se poursuivra jusqu'en 2015 – la France célébrera le soixante-dixième anniversaire de la Libération. À cette époque, il aura fallu toute la force de celles et ceux qui refusèrent l'abandon de l'idéal républicain et démocratique pour remettre le pays sur pied. Cet anniversaire est important car il montre par contraste avec la période précédente la nécessité pour notre pays d'avoir une République solide. En effet, dans les années 1930, cette dernière a été affaiblie à de nombreuses reprises. Or, quand la République est diminuée, c'est le pays tout entier qui s'effondre, comme en témoigne la défaite de 1940.

Enfin, il ne faudrait pas oublier, en 2016, le quatre-vingtième anniversaire du Front Populaire, moment authentiquement républicain, même si politiquement plus controversé. Ce sera l'occasion de célébrer la quête du progrès social qui est un fondement du pacte républicain de notre pays, d'autant que la victoire du Front populaire marque le triomphe de la République dans les urnes, après qu'on tentât de la renverser dans la rue deux ans plus tôt, le 6 février 1934.

Un message de résilience républicaine incarné par des femmes

Au cours de ces trois grands moments historiques, la République a montré toute l'étendue de sa capacité de résilience. Affaiblie, toujours elle s'est relevée par la volonté d'hommes et de femmes de poursuivre son édification, au nom des valeurs universelles portées par la France. En regard du contexte actuel de crise mondiale, l'intérêt est apparu, au cours des entretiens, de mettre en avant des personnalités témoignant de cette force de résilience, qui permet de montrer que le redressement ne peut s'incarner que dans la poursuite inlassable du projet républicain.

20^{ème} proposition

Rendre hommage à des femmes du XX^{ème} siècle incarnant un message fort d'engagement républicain.

Afin de contribuer à atténuer le déséquilibre entre les hommes et les femmes honorés au Panthéon mais aussi et surtout pour mieux marquer les esprits de nos concitoyens et faire en sorte que toutes les couches de la société se reconnaissent dans le Panthéon et donc dans la République, il est proposé de rendre hommage uniquement à des femmes du XX^{ème} siècle incarnant ce message d'engagement républicain sans cesse réitéré.

Le XX^{ème} siècle est en effet encore suffisamment proche de nous pour que les personnalités qui en ont été les acteurs et les actrices continuent de nous marquer, *a fortiori* puisque certaines d'entre elles ne sont décédées que récemment. En opérant ce choix de puiser dans l'histoire très contemporaine, on cherche résolument à permettre à nos concitoyens de s'identifier à des personnages qui ont pu vivre des situations proches de leurs propres conditions de vie. Les bouleversements économiques et sociaux survenus au cours de ce siècle sont tels que les exemples de personnalités certes illustres mais plus datées rendent l'identification moins facile. Comment, pour la majorité de nos compatriotes, chercher à s'inscrire, par exemple, dans le sillage d'un homme de lettres ayant brillé dans les salons du XVIII^{ème} siècle, alors que tout apparente ce mode de fonctionnement de la société littéraire à une époque clairement révolue ?

Par ailleurs, le fait de proposer des femmes ne doit laisser penser qu'il n'y ait pas eu d'hommes remarquables au cours du siècle dernier. Bien sûr, des personnalités comme Jean Zay ou Pierre Brossolette, mais aussi Léon Blum ou Aristide Briand seraient tout à fait dignes d'être un jour honorées au Panthéon. Mais puisqu'il s'agit de porter un message de résilience républicaine, de montrer que l'on peut toujours se relever des pires épreuves lorsque l'on a foi en les valeurs de la République et qu'après les temps douloureux, se reconstruire passe le plus souvent par de nouveaux engagements au service d'idéaux de liberté et de paix, alors les personnalités citées ci-dessus ne sauraient convenir. Tragiquement pour Jean Zay et Pierre Brossolette dont la vie s'arrête au moment des pires épreuves qu'ils ont affrontées certes avec une dignité et un courage exemplaire et allant jusqu'au sacrifice final, celui de leur vie, mais dont la mort, précisément, empêche de tenir ce discours de la confiance en l'avenir une fois passés les tourments de la guerre. Léon Blum, lui, a survécu à la guerre et a continué de jouer un rôle important dans la vie publique, prenant le relais du général de Gaulle à la tête du Gouvernement provisoire de la République française en 1946. Mais son grand-œuvre, c'est le Front populaire, accompli en temps de paix. Quant à Aristide Briand, ses combats sont ailleurs, pour de grandes idées qui nourrissent aujourd'hui encore la communauté nationale : la laïcité, l'Europe, la paix. Mais il manque, une fois de plus, cette dimension de résilience dont il nous a semblé que le pays avait besoin pour se redonner du courage et confiance en l'avenir alors qu'il traverse une crise économique et sociale doublée d'une crise d'identité, d'une gravité rare.

Au contraire, on trouvera dans l'histoire de la France du XX^{ème} siècle des femmes venues de toutes les régions de France et de toutes les origines sociales qui, après avoir montré pendant une, voire deux, guerres toute l'étendue de leur courage, ont également su tirer de ces

expériences souvent douloureuses – puisqu’elles ont pu être torturées ou déportées – les ressorts d’un nouvel engagement, en faveur de la paix, de la justice sociale, ou encore du savoir. Elles ont su défendre, dans toutes les circonstances, à l’égal des hommes, les valeurs universelles portées par la France.

La portée symbolique de ce choix n’en sera que plus puissante. En effet, la République est mixte, par essence. Si le Panthéon prétend incarner ses valeurs, il ne peut le faire sans être représentatif de cette mixité. Les femmes auxquelles nous suggérons de rendre hommage incarnent toutes des combats universels, et non exclusivement féministes. Elles ont, par leurs parcours, su faire éclater des plafonds de verre qui entravaient non les seules femmes mais la société française dans son ensemble. Ces personnalités incarnent au mieux les valeurs de la France au XX^{ème} siècle dans ce qu’elles permirent de se relever des épreuves les plus douloureuses de cette époque. En ce sens, ce sont d’authentiques représentantes de l’idéal républicain et elles méritent, plus que toutes autres personnalités, que leur soient décernés les honneurs du Panthéon.

Philippe Bélaual remercie Nicolas Vinci, agrégé de l'Université, pour son aide dans la recherche et la mise en forme de l'information nécessaire à l'élaboration de ce rapport, les agents du Centre des monuments nationaux qui ont été fortement sollicités, et notamment Bénédicte Lefeuvre, directrice générale, Philippe Personne, chef de cabinet, et son équipe, et, enfin, Pascal Monnet, administrateur du Panthéon et mémoire vivante des épisodes les plus récents de son histoire, Vincent Berjot, directeur général des patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication, et Jacqueline Eidemann, chef du département de la politique des publics de la direction générale des patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication, pour avoir permis la réalisation des études du Crédoc et de l'agence Pavages. Il remercie également Clément Briend, qui a bien voulu permettre l'utilisation dans ce rapport de la photographie du Panthéon issue de sa série « Légendes ».

Le rapport est constitué d'un second tome comprenant les annexes suivantes :

Annexe 1

Méthodologie

Annexe 2

Liste des personnalités auditionnées

Annexe 3

La notion de Panthéon et l'hommage aux personnalités illustres à travers le monde

Annexe 4

Enquêtes réalisées dans le cadre de la mission

Annexe 5

Rapports antérieurs sur le Panthéon

Annexe 6

Indications bibliographiques

Méthodologie

Inscrire le Panthéon au cœur de la vie de la République invite quiconque poursuit une réflexion sur les moyens d'y parvenir à consulter des personnalités issues des horizons les plus nombreux et divers. En effet, il n'est pas possible d'envisager une telle entreprise sans, au préalable, s'inspirer des représentations que se font les Français de ce monument. Partant de ce constat, le rapport se fonde sur trois démarches parallèles : des entretiens avec des personnalités, une étude de publics et une consultation ouverte aux internautes.

Les entretiens

Ces entretiens s'inscrivent dans le cadre des souhaits du Président de la République concernant cette mission : « une large consultation de toutes les personnalités, de toutes les institutions, de tous les courants d'opinion, de toutes les instances susceptibles d'y concourir ». Ces entretiens se répartissent eux-mêmes selon quatre catégories : les entretiens institutionnels, les entretiens avec des intellectuels ou des personnalités susceptibles d'apporter un éclairage sur la question, les entretiens avec des associations ou des personnalités issues du champ social et, enfin, les entretiens avec les personnalités ou les structures qui sont récemment intervenues dans le débat public en faveur d'un hommage à une personnalité particulière.

Les entretiens institutionnels

Ces rencontres ont été conduites selon un cadre traditionnel. Il s'agit de membres du Gouvernement, de membres des assemblées parlementaires, des organes constitutionnels et des grands corps de l'État. Dans un souci de pluralisme, la liste a été élargie aux partis politiques représentés au Parlement, aux organisations syndicales représentatives ainsi qu'aux représentants des principales religions présentes sur le territoire national.

Les entretiens avec des intellectuels ou des personnalités susceptibles d'apporter un éclairage sur la question

Cette deuxième série concerne tant les universitaires spécialistes du Panthéon et des questions mémorielles que des personnalités issues d'autres champs scientifiques et artistiques. Le rôle de médiateur culturel de ces personnalités les a conduites à développer des propos complémentaires de ceux recueillis au cours des entretiens institutionnels.

Les entretiens avec des associations ou des personnalités issues du champ social

L'objectif de ce troisième type de rencontres est de couvrir le spectre le plus large possible d'interprétations du rôle du Panthéon et de son rapport à la République et ses valeurs. Ainsi, ont été rencontrés des représentants d'associations engagées sur les thèmes de la citoyenneté, de la parité, ou encore de la diversité.

Les entretiens avec des personnalités ou des structures qui sont récemment intervenues dans le débat public en faveur d'un hommage à une personnalité particulière

Enfin, il convenait d'entendre les personnalités ou les structures ayant formulé récemment une proposition d'hommage à une personnalité au Panthéon et ce, à deux titres. D'une part, ces interventions témoignent de l'intérêt que portent certains groupes d'opinion au Panthéon. S'il n'est pas exactement au centre de la vie de la République, le monument

n'en est pas pour autant exclu. D'autre part, le contenu de ces propositions est, indirectement, porteur d'enseignements sur les valeurs et représentations véhiculées par le temple des « grands Hommes ».

Au total, une centaine d'entretiens ont été conduits, dont la liste complète est livrée à l'annexe 2 du présent tome. Il eût été souhaitable d'enrichir davantage le panel des personnalités auditionnées, mais les délais impartis rendaient cela par trop délicat.

Une étude de publics

L'autre démarche entreprise lors de la préparation de ce rapport a consisté en une étude de publics. Grâce au soutien du Département des publics du Ministère de la Culture et de la Communication, des questions ont été insérées dans l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » menée entre juin et juillet 2013 par le Crédoc. Réalisée auprès d'un échantillon de 2 000 personnes représentatif de la population française, cette étude est la seule source de ce rapport à avoir la valeur scientifique d'un sondage d'opinion. Les enquêté(e)s ont dix-huit ans ou plus et ont été interrogé(e)s en face à face, à leur domicile. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, avec redressement final pour assurer la représentativité des résultats. Une étude qualitative de l'agence *Pavages* a également été conduite.

Une consultation ouverte aux internautes

Pour finir, une consultation a été ouverte aux internautes du 2 au 22 septembre 2013, dans le souci de permettre à tout le monde de s'exprimer sur ce sujet touchant aux fondamentaux de la République. Hébergé sur le site Internet du Centre des monuments Nationaux et relayé sur les réseaux sociaux, un questionnaire rapide a été proposé aux internautes pour savoir s'ils avaient déjà, ou non, visité le Panthéon et quelles étaient, d'après eux, les qualités nécessaires d'une personnalité pour envisager sa « panthéonisation ». Enfin, ils pouvaient proposer jusqu'à deux noms de personnalités à honorer au Panthéon ainsi qu'une courte justification de leur choix. L'attention du lecteur est attirée sur l'absence de caractère scientifique de cette consultation sur Internet. Il s'agissait non pas d'obtenir une image représentative de la perception du Panthéon par les Françaises et les Français – c'est le rôle de l'enquête conduite par le Crédoc – mais d'expérimenter une démarche participative pouvant éventuellement éclairer les autorités compétentes dans le choix des personnes à qui rendre hommage au Panthéon. Les internautes étaient en outre avertis de ce que cette consultation n'avait d'aucune manière valeur de référendum mais constituait un simple coup de sonde dans l'opinion.

Synthèse des résultats de la consultation sur Internet

La consultation conduite sur Internet s'est déroulée du 2 au 22 septembre 2013. Les internautes étaient notamment invités à dire s'ils avaient déjà visité, ou non, le Panthéon et quelles étaient les principales qualités attendues d'une personnalité qu'on y ferait entrer. Ensuite, ils pouvaient donner un ou deux noms de personnalités à qui rendre hommage, et justifier leur choix dans un texte pouvant atteindre 1 500 caractères par personnalité.

Fortement relayé sur la toile, avec notamment 12 744 clics sur les principaux réseaux sociaux du type Facebook, Twitter ou LinkedIn, le site de la consultation a été visité 79203 fois. Le nombre total de réponses complètes s'élève à 30 715. Parmi elles, on dénombre 55,5% de formulaires contenant deux noms de personnalités à honorer au Panthéon. Les internautes ayant participé sont massivement favorables à la perpétuation des hommages au Panthéon puisque seuls 0,47% des réponses font état d'un avis contraire.

L'étude sociologique des répondants fait apparaître une plus forte mobilisation des internautes de sexe masculin (54,02% des répondants). La classe d'âge ayant le plus participé est celle des 26-49 ans (41,08% des répondants), suivie des 40-64 ans (23,39%) et des 18-25 ans (18,28%). 12,82% des répondants ont plus de 65 ans, tandis que 4,43% d'entre eux ont entre 15 et 17 ans.

S'agissant des principales qualités attendues d'une personne entrant au Panthéon, l'engagement pour la liberté arrive en tête (26,12% des répondants), suivi de l'engagement pour l'égalité (17,75%). Entre 5% et 10%, on trouve, dans l'ordre décroissant, l'engagement pour la paix, l'action politique, l'engagement humanitaire, l'engagement pour la fraternité et les découvertes scientifiques. Enfin, avec moins de 2%, la défense de l'environnement et l'exploit sportif arrivent en fin de classement.

Quant aux noms proposés par les internautes, les vingt premières personnalités citées sont, dans un ordre décroissant : Olympe de Gouges, Germaine Tillon, Louise Michel, Simone de Beauvoir, Hélié de Saint-Marc, Lucie Aubrac, l'Abbé Pierre, Charles de Gaulle, Simone Veil, Jérôme Lejeune, George Sand, Stéphane Hessel, Sœur Emmanuelle, Maria Deraismes, Jean Zay, Denis Diderot, Coluche, Frédéric Bastiat, Simone Weil et l'Abbé de l'Épée.

Liste des personnalités auditionnées

I. Entretiens institutionnels¹⁴

M. Jean-Marc Ayrault, Premier ministre

M. Jean-Pierre Bel, président du Sénat

M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale

M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République

M. Nicolas Sarkozy, ancien Président de la République

M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, ancien Premier ministre

M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale

Mme Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense

Mme Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication

Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement

Mme Michèle Delaunay, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie

M. Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants

M. Jean-Louis Debré, président du Conseil constitutionnel, ancien ministre

M. Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État

M. Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale

Mme Marie-Christine Blandin, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat

M. Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois du Sénat¹⁵

M. Vincent Lamanda, premier président de la Cour de cassation

M. Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes

Général Jean-Louis Georgelin, grand chancelier de la Légion d'Honneur

M. Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut de France

Mme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française

¹⁴ Classés selon l'ordre protocolaire.

¹⁵ M. Jean-Pierre Sueur est par ailleurs membre de l'association Jean Zay au Panthéon

M. Michel Zink, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

M. Jean-François Bach, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences

Mme Catherine Bréchignac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences

M. Arnaud d'Hauterives, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts

M. Xavier Darcos, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de l'Académie française, ancien ministre

Général Benoît Puga, chef de l'État-major particulier du Président de la République

Général Hervé Charpentier, gouverneur militaire de Paris

Général Bruno Cuche, gouverneur militaire des Invalides

M. François Weil, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités

M. Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective

M. Jean-Claude Casanova, président de la Fondation nationale des sciences politiques, membre de l'Académie des sciences morales et politiques

M. François Bayrou, président du Mouvement démocrate, ancien ministre

M. Jean-François Copé, président de l'Union pour un mouvement populaire, député, ancien ministre

M. Harlem Désir, premier secrétaire du Parti socialiste, député européen, *accompagné de M. Alain Bergougnieux*, conseiller auprès du Premier Secrétaire du Parti socialiste, chargé des relations avec les fondations et les revues, président de l'Office universitaire de recherche socialiste, inspecteur général de l'Éducation nationale

M. Pascal Durand, secrétaire national d'Europe Écologie – les Verts

Mme Joëlle Dusseau, déléguée générale à la parité et à l'éducation du Parti Radical de Gauche, présidente de Femmes radicales, ancienne sénatrice, *désignée par M. Jean-Michel Baylet*, président du Parti radical de gauche, sénateur, ancien ministre

Mme Marine Le Pen, présidente du Front national, députée européenne

Mme Elyane Bressol, présidente de l'Institut d'histoire sociale de la Confédération Générale du Travail et **M. David Chaurand**, directeur, *désignés par M. Thierry Lepaon*, secrétaire général de la CGT

Mme Catherine Lopez, directrice de cabinet à la Confédération Fédérale de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres, *désignée par Mme Carole Couvert*, présidente de la CFE-CGC

M. Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière

Mme Céline Micouin, directrice Entreprises et Société du Mouvement des entreprises de France, *désignée par M. Pierre Gattaz*, président du Medef

Pasteur Claude Baty, président de la Fédération protestante de France

M. Joël Mergui, président du Consistoire central israélite de France

Père Olivier Ribadeau-Dumas, secrétaire général de la Conférence des évêques de France, *désigné par Mgr Georges Pontier*, président de la Conférence des évêques de France

M. José Gulino, grand maître du Grand Orient de France

M. Marc Henry, grand maître de la Grande Loge de France

II. Entretiens avec des intellectuels ou des personnalités susceptibles d'apporter un éclairage spécifique sur le Panthéon

M. Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture et de la Communication

M. Jacques Attali¹⁶

M. Jean-Pierre Azéma, historien, professeur des universités

M. Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice

M. Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité

M. Jean-Claude Bonnet, historien, directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique

M. Vincent Duclert, historien, inspecteur général de l'Éducation nationale

M. Marc Fumaroli, historien, professeur au Collège de France, membre de l'Académie française

M. Marcel Gauchet, historien, directeur d'études à l'École des Hautes Études en sciences sociales, rédacteur en chef de la revue *Le Débat*

M. Jean-Noël Jeanneney, historien, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, ancien ministre

M. Jacques Julliard, historien, directeur d'études à l'École des Hautes Études en sciences sociales, journaliste à Marianne

M. Axel Kahn, généticien, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

M. Jack Lang, président de l'Institut du monde arabe, ancien ministre

M. Éric Lucas, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la Défense

M. Pierre Nora, historien, membre de l'Académie française, directeur de la revue *Le Débat*

M. Pascal Ory, historien, professeur des universités à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Oxmo Puccino, rappeur

Mme Mona Ozouf, historienne, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique¹⁷

Mme Sylvie Pierre-Brossolette¹⁸, journaliste, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel

¹⁶ M. Jacques Attali soutient par ailleurs publiquement le transfert au Panthéon de Denis Diderot.

¹⁷ Mme Mona Ozouf est par ailleurs présidente du comité de soutien pour le transfert au Panthéon de Pierre Brossolette.

¹⁸ Mme Sylvie Pierre-Brossolette soutient par ailleurs le transfert au Panthéon de Pierre Brossolette.

M. Bernard Poignant, chargé de mission auprès du Président de la République

M. Antoine Prost, professeur émérite à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Dominique Reynié, professeur des universités, directeur général de la Fondation pour l'innovation politique

M. Aurélien Rousseau, directeur adjoint du cabinet du maire de Paris, *désigné par M. Bertrand Delanoë*, maire de Paris

Mme Danièle Sallenave, écrivaine, membre de l'Académie française

M. Jean-François Sirinelli, professeur des universités, directeur du Centre d'Histoire de Sciences Po

M. Alain-Gérard Slama, professeur des universités, journaliste

M. Jean Tibéri, maire du V^e arrondissement de Paris

M. Dominique Tibéri, adjoint au maire du V^e arrondissement de Paris

M. Cédric Vilani, mathématicien, professeur des universités, directeur de l'Institut Henri Poincaré¹⁹

Mme Eva Weil, psychanalyste, chercheur au Centre national de la recherche scientifique

III. Entretiens avec des associations ou des personnalités issues du champ social

M. Étienne Allais, directeur général de SOS Racisme, *désigné par Mme Cindy Léoni*, présidente de SOS Racisme

Mme Fadela Amara, inspectrice générale des affaires sociales, ancienne secrétaire d'État, ancienne présidente de Ni putes, ni soumises

M. Raymond Étienne, président de la Fondation Abbé Pierre²⁰

Mme Bernadette Hétier, co-présidente du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples

Mme Renée Le Mignot, co-présidente du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples

M. Dominique Sopo, ancien président de SOS Racisme

M. Pierre Tartakowsky, président de la Ligue des Droits de l'Homme

M. Lilian Thuram, ancien footballeur international, président de la Fondation Lilian Thuram – Éducation contre le racisme

M. Louis-Georges Tin, président du Conseil représentatif des associations noires

M. Gérard Unger, premier vice-président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, président de la commission Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme

¹⁹ M. Cédric Villani défend par ailleurs favorable à l'idée d'un transfert au Panthéon d'Évariste Galois et d'Henri Poincaré.

²⁰ M. Raymond Étienne est par ailleurs favorable à l'idée d'un transfert au Panthéon de l'abbé Pierre.

IV. Entretiens avec des personnalités ou des structures intervenues récemment dans le débat public en faveur d'un hommage à une personnalité particulière

M. Michel Bernard, sous-préfet de Reims, vice-président de l'association « Je me souviens de Ceux de 14 »

M. Jean-François Dutheil, directeur de l'Institut national des jeunes sourds de Paris, vice-président de l'association des Amis de l'Abbé de l'Épée

Mme Violaine Gelly, journaliste, secrétaire de l'association des Amis de Charlotte Delbo

M. Bernard Maris, professeur des universités à l'université de Paris 8, président de l'association « Je me souviens de Ceux de 14 »

M. Philippe Martial, secrétaire général de la Société des Amis de Gaston Monnerville

Mme Françoise Morvan, membre du bureau de la Coordination française du lobby européen des femmes

Mme Rachel Mulot, représentante de La Barbe

Mme Julie Muret, porte-parole d'Osez le féminisme !

M. Jean-Michel Quillardet, ancien grand maître du Grand Orient de France, président de l'Observatoire international de la laïcité, membre de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, président de l'association Jean Zay au Panthéon

M. Yves Sarfati, psychanalyste, professeur des universités, fondateur du Comité de soutien pour le transfert des cendres de Gustave Courbet au Panthéon

M. Tzvetan Todorov, président de l'Association Germaine Tillion

M. Avelino Vallé, délégué général de l'association Jean Zay au Panthéon

Mme Geneviève Zamansky-Bonnin, secrétaire générale de l'Association Germaine Tillion